

*Vers une compréhension de la dynamique du mouvement social des personnes
handicapées en Haïti de 2018 à 2022*

Mackendy ALCIUS GATY

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa dans le cadre des exigences du programme
de Maîtrise ès arts en sociologie

École d'études sociologiques et anthropologiques

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

© Mackendy ALCIUS GATY, Ottawa, Canada, 2023

DÉDICACES

À Loudette JEAN-GILLES, ma mère.

À Trevor ALCIUS GATY, mon fils.

À toutes les personnes handicapées en Haïti.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible sans l'appui généreux et indéfectible de plusieurs personnes à l'égard desquelles je tiens à exprimer toute ma gratitude. Je remercie mon directeur de thèse, Professeur Brieg Capitaine, pour sa patience et surtout sa rigueur et la pertinence de ses remarques tout au long du processus d'écriture. Mes remerciements s'adressent au Professeur Stephen Baranyi et à la Professeure Dominique Masson pour leurs remarques d'experts et judicieuses quant à l'orientation empirique à donner à cette thèse. Merci au Professeur José Lopez pour avoir accepté d'être examinateur de cette thèse.

Mes remerciements s'adressent aussi à Guerline Dardignac, ancienne Directrice Exécutive du BSEIPH, pour les précieuses informations partagées avec moi depuis la conception jusqu'à la rédaction finale de la thèse.

Je tiens à remercier ma conjointe, Lunie Jules, pour son amour et son soutien indéfectibles pendant tout le processus de rédaction de la thèse. Mes remerciements à mon ami Georges Marc Madéus ainsi qu'à sa femme Martine Louissaint et leurs trois enfants pour m'avoir accueilli de façon hospitalière et très généreuse pendant mes quatre premiers mois au Canada.

Un merci spécial à mon grand-frère Vernet ALCIUS GATY pour son support total et indéfectible. Merci à ma tante Kettelène Jean-Gilles pour son soutien moral et financier avant et après mon arrivée au Canada. Enfin, merci à mon amie Wislène Dumesle ainsi qu'à son mari Dieumann Nicolas pour leur aide très appréciée.

RÉSUMÉ

Cette thèse de maîtrise vise à comprendre et à expliquer la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti durant la période de 2018 à 2022, laquelle période est marquée par l'effervescence des mouvements sociaux peyi lòk et Petrocaribe et une crise sociopolitique, institutionnelle, sécuritaire et sanitaire inédite. Pour ce faire, des données empiriques sont collectées, par le truchement des entretiens individuels semi-directifs, auprès des responsables des organisations de personnes handicapées, des anciens Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées et des responsables des organisations non gouvernementales internationales qui appuient techniquement et financièrement des organisations de personnes handicapées en Haïti. L'analyse de ces données, au prisme de la théorie du processus politique des mouvements sociaux, nous permet de révéler que le mouvement social des personnes handicapées est caractérisé, au cours de cette période, par une dynamique de survie organisationnelle et aussi d'évolution de son cadre de l'action collective et de son répertoire de l'action collective.

Mots-clés : mouvement social, théorie du processus politique, mouvement peyi lòk, mouvement Petrocaribe, crise sociopolitique et sécuritaire.

ABSTRACT

This master's thesis aims to understand and explain the dynamics of the social movement of people with disabilities in Haiti during the period from 2018 to 2022, which period is marked by the effervescence of the peyi lòk and Petrocaribe social movements and an unprecedented socio-political, institutional, security and health crisis. To this end, empirical data were collected through individual semi-directive interviews with leaders of disabled people's organizations, former Secretaries of State for the Integration of People with Disabilities, and leaders of international non-governmental organizations providing technical and financial support to disabled people's organizations in Haiti. The analysis of these data, through the prism of the political process theory of social movements, allows us to reveal that the social movement of disabled people is characterized, during this period, by a dynamic of organizational survival and also of evolution of its framework of collective action and its repertoire of collective action.

Keywords: social movement, political process theory, peyi lòk movement, Petrocaribe movement, socio-political and security crisis.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BSEIPH	:	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées
CBM	:	Christian Blind Mission
CRDPH	:	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CONAPH	:	Coalition Nationale des Organisations de Personnes Handicapées
CONOIPH	:	Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées
DRF	:	Disability Rights Fund
FHAIPH	:	Fédération Haïtienne des Associations et Institutions des Personnes Handicapées
HI	:	Humanité & Inclusion
MSPH	:	Mouvement social des personnes handicapées
OFH	:	Organisation de Femmes Handicapées
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OPH	:	Organisation de Personnes Handicapées
RANIPH	:	Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées
SHAA	:	Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles
UFMORH	:	Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACES.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RÉSUMÉ	iv
ABSTRACT.....	v
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	vi
CHAPITRE I.....	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1.1. Mise en place d'un cadre juridique et des institutions étatiques pour les personnes handicapées en Haïti.....	2
1.2. Exploration des explications possibles de la mise en place du cadre juridique et des institutions étatiques pour les personnes handicapées en Haïti.....	3
1.2.1. Le volontarisme étatique.....	3
1.2.2. L'influence des organisations non/et gouvernementales internationales sur l'action publique haïtienne.....	6
1.2.3. Le mouvement social des personnes handicapées.....	7
CHAPITRE II.....	18
RÉFÉRENTIEL CONCEPTUEL ET THÉORIQUE : HANDICAP, MOUVEMENT SOCIAL ET THÉORIE DU PROCESSUS POLITIQUE.....	18
2.1. Qu'est-ce que le handicap ?.....	18
2.2. Qu'est-ce qu'un mouvement social ?.....	19
2.3. La théorie du processus politique ou le modèle du processus politique intégré.....	21
2.3.1. La mobilisation des ressources.....	22
2.3.2. La structure des opportunités politiques.....	25
2.3.3. Les cadres de l'action collective.....	28
2.3.4. Le répertoire de l'action collective.....	31
2.3.5. Critique des critiques adressées à la théorie du processus politique.....	32

CHAPITRE III.....	37
CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	37
3.1. Définition de la population et de l'échantillon de la recherche.....	37
3.2. Présentation de la méthode et des techniques de collecte de données.....	42
3.3. Déroulement de la collecte et de l'analyse des données.....	43
CHAPITRE IV.....	48
PORTRAIT ANALYTIQUE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DU MOUVEMENT SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES DE 2018 À 2022.....	48
4.1. Les ressources organisationnelles.....	49
4.2. Les ressources financière, technique et matérielle.....	55
4.3. Les ressources médiatiques.....	59
4.5. Les ressources politiques.....	62
CHAPITRE V.....	69
OPPORTUNITÉS POLITIQUES ET MENACES : LES CADRES DE L'ACTION COLLECTIVE DU MOUVEMENT SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	69
5.1. Mouvement peyi lòk : une menace pour le MSPH.....	69
5.2. Mouvement Petrocaribe : ni une opportunité politique ni une menace pour le MSPH.....	74
5.3. La pandémie de la covid-19 : une menace pour le MSPH.....	79
5.4. La crise sociopolitique et sécuritaire : véritable menace pour le MSPH.....	80
5.5. Répertoire de l'action collective du MSPH : état des lieux et acquis.....	85
CONCLUSION.....	92
BIBLIOGRAPHIE.....	100
ANNEXE : GUIDES D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIFS.....	109

CHAPITRE I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans cette introduction générale, nous présentons, dans un premier temps, le cadre juridique et des structures institutionnelles mis en place par l'État haïtien, à partir des années 1980, en faveur des personnes handicapées. Cette présentation nous amène, dans un deuxième temps, à interroger les facteurs ayant poussé à la mise en place de ce cadre juridique et institutionnel dans une société en crise (Dorvilier, 2012). En analysant des facteurs tels que le volontarisme étatique, l'influence des organisations non/et gouvernementales internationales sur l'action publique, et le rôle du mouvement social des personnes handicapées, nous verrons que ce mouvement social a joué un rôle décisif dans ces décisions. Les conditions de possibilité et de développement de ce mouvement social sont documentées jusqu'à 2016 par Baranyi et Louis (2016) et jusqu'à 2020 par Masson, Baranyi et Louis (2021) en ce qui concerne le sous-mouvement des femmes handicapées. La dynamique du mouvement social des personnes handicapées semble n'être pas encore l'objet d'une analyse systématique pour la période de 2018 à 2022, alors que cette période est marquée par de sérieux bouleversements sociopolitique, institutionnel, économique, sécuritaire et sanitaire tels que les mouvements peyi lòk et Petrocaribe, une crise institutionnelle inédite et la pandémie de la covid-19. Ainsi, nous nous évertuerons, dans les sections suivantes, à montrer la pertinence de comprendre et d'expliquer sociologiquement la dynamique de ce mouvement durant la période en question.

1.1. Mise en place d'un cadre juridique et des institutions étatiques pour les personnes handicapées en Haïti

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1987, la seule qui, parmi toutes les Constitutions que s'est données la République d'Haïti, tient compte des personnes handicapées dans son article 32-8¹, l'État haïtien a voté, dans la foulée, plusieurs lois² (Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées de 2012 ; Loi sur les normes d'accessibilité et l'environnement bâti de 2018) et a ratifié plusieurs conventions internationales (Convention relative aux droits des personnes handicapées, Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées, etc.) en faveur des personnes handicapées. L'ensemble de ces mesures est venu constituer et consolider la législation nationale relative aux droits des personnes handicapées.

D'un autre côté, des décisions étatiques clés en termes de mise en place de structures institutionnelles visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société haïtienne ont commencé à être prises au début des années 1980. Un Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées

¹ L'article stipule que « L'État garantit aux handicapés et aux surdoués des moyens pour assurer leur autonomie, leur éducation, leur indépendance » (République d'Haïti, 1987).

² Il est important de noter que depuis le 26 avril 1808, « après la guerre de l'indépendance, sous la présidence d'Alexandre Pétion, un de nos héros de la République, le sénat a voté une loi [Loi sur les invalides] pour protéger les soldats de la guerre de l'indépendance devenus handicapés des suites de leurs blessures aux combats. Cette loi assure aux officiers et sous-officiers invalides une pension, un logement, des soins de santé de qualité. Ce document régit également une structure administrative ayant à sa tête un inspecteur des invalides devant assurer les suivis auprès du gouvernement » (BSEIPH, 2016, s.p.).

(CONARHAN) a été créé en 1983 ; une Commission de l'Adaptation Scolaire et d'Appui Social (CASAS) a été créée en 1994 ; un Comité National de Prévention de la Cécité (CNPC) a été créé en 1998 ; un Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) a été créé en 2007 ; un Institut Haïtien de Réhabilitation Dr Gérard Léon (IHR) a été créé en 2014 ; et enfin un Comité Interministériel *ad hoc* de Suivi en matière de Handicap (CISH) a été créé en 2014.

Ces transformations sociales nous amènent à poser la question suivante : *comment expliquer la mise en place de ce cadre juridique et de ces structures institutionnelles ?*

1.2. Exploration des explications possibles de la mise en place du cadre juridique et des institutions étatiques pour les personnes handicapées en Haïti

1.2.1. Le volontarisme étatique

La thèse de la faiblesse et de l'absence des institutions de l'État-providence à la fois dans les villes et les campagnes en Haïti rejette d'emblée le postulat d'un volontarisme étatique³ puisque l'État ne peut être que défaillant. Damus Obrillant,

³ À la suite de Yves Mény et Jean-Claude Thoenig (1989), Jacques Chevallier (2005 : 384) nous permet d'appréhender la notion du volontarisme étatique en ces termes : « La construction de politiques publiques a été [...] la traduction concrète de la conception volontariste du rôle de l'État qui a prévalu avec l'apparition de l'État-providence : l'État n'est plus seulement préposé, comme au stade de l'État libéral, au maintien des équilibres existants ; érigé en agent privilégié de changement, il est désormais chargé, en adoptant une démarche proactive, de prendre le développement économique et de promouvoir une société plus juste et mieux intégrée ». L'auteur (ibid.) rajoute que « cette vision nouvelle du rôle de l'État, investi de la responsabilité de tracer les contours et de définir les voies du changement social, à travers le lancement de politiques volontaristes, bénéficie d'un enracinement durable : le changement apparaît dans les sociétés contemporaines comme une véritable axiomatique, dont dépend la légitimité politique ; les gouvernants sont tenus d'inscrire leur action sous le signe du

dans un article paru en 2019, s'attèle à identifier et à comprendre les formes et les contenus de solidarité dont bénéficient les personnes handicapées en Haïti. À l'aide d'un guide d'entretien semi-dirigé, les données qu'il collecte auprès d'une trentaine de personnes handicapées en milieu urbain et rural lui permettent d'aboutir aux résultats suivants : les personnes handicapées bénéficient de six types de solidarité à savoir : la solidarité proximologique, la solidarité vicinale, la solidarité du bon samaritain ou du bon prochain, la solidarité religieuse, la solidarité amicale et la solidarité associative. Sur la base de ces résultats, il tire la conclusion que les réseaux de solidarité informels dont bénéficient les personnes handicapées compensent la faiblesse et l'absence des institutions de l'État-providence à la fois dans les villes et campagnes.

Le travail de Damus O Brillant a le mérite de nous éclairer sur les formes de solidarité dont bénéficient les personnes handicapées en Haïti. Cependant, s'il est empiriquement possible de démontrer la faiblesse⁴ des institutions étatiques en ce qui a trait à la prise en charge ou à l'accompagnement des personnes handicapées

changement et de faire en permanence la démonstration de leur capacité d'action sur le réel par l'engagement de politiques nouvelles sous-tendues par l'impératif de "modernisation" » .

⁴ À titre d'exemple, dans sa thèse de Maîtrise en sociologie à l'Université d'Ottawa, supervisée par la professeure Dominique Masson, Manuelle Jean (2021 : 100) affirme que « l'État haïtien a ratifié la CRDPH et d'autres conventions et il a promulgué la loi de 2012 sur les personnes handicapées. En lien avec ces conventions et loi, des activités éparpillées sont mises en œuvre de temps en temps par le BSEIPH, tels des salons d'emploi et des tentatives de placement de personnes handicapées dans différents emplois des institutions publiques et privées. Mais il reste que ces efforts sont limités : les femmes handicapées ne sont pas aux premiers rangs dans ces activités et elles les intègrent difficilement, quand elles n'en sont pas totalement exclues. Si les instances étatiques disent fournir des efforts, les résultats ne se font pas encore ressentir auprès des femmes handicapées elles-mêmes ».

(Saint Pierre, 2014; Alcius Gaty, 2017; Jean, 2021), sa thèse de l'absence des institutions de l'État-providence à la fois dans les villes et les campagnes en Haïti, est factuellement très contestable. Nous l'avons montré précédemment, à partir des années 1980, l'État haïtien a mis en place tout un ensemble d'institutions en faveur des personnes handicapées. En outre, il est à préciser qu'en 2009, l'État haïtien a publié sa politique nationale en matière du handicap fixant les grandes orientations stratégiques. Néanmoins, la majorité des directives de cette politique nationale restent inappliquées par les pouvoirs publics et celles qui sont appliquées sont considérées comme inefficaces pour des raisons diverses telles que l'inadéquation aux besoins réels des personnes handicapées, le sous-financement, etc. (Saint Pierre, 2014; Jean, 2021).

Ainsi, nous reconnaissons que la faiblesse des institutions en question et les difficultés auxquelles font face des personnes handicapées sont telles que l'affirmation de l'inexistence de ces institutions est compréhensible, voire légitime, d'un point de vue citoyen, mais il n'est pas pertinent sociologiquement d'assimiler cette faiblesse à de l'inexistence. Au regard de ces considérations, il paraît difficile d'avoir une conception volontariste du rôle de l'État haïtien en tant qu'agent privilégié de changement œuvrant *de manière proactive* à conduire le développement économique et à promouvoir une société plus juste et inclusive au profit des personnes handicapées. À défaut de pouvoir établir une conception volontariste du rôle de l'État en matière de mise en place des lois et institutions en faveur de ces dernières, nous pouvons reconnaître avec Nathalie Lamaute-Brisson (2015 : 9) que

L'État haïtien a connu une mue progressive au cours des vingt dernières années, passant d'une configuration prédatrice "pure" à la construction de fonctions liées à la protection sociale et à la promotion sociale (Lamaute-Brisson 2013b) en sus des fonctions traditionnelles de sécurité sociale exercées pour une minorité et de manière tronquée depuis la fin des années soixante. Dans l'ensemble, ces fonctions dont la couverture demeure pour l'essentiel réduite sont exercées dans un cadre largement balkanisé, où institutions, idées et intérêts se déploient et déterminent la juxtaposition de modèles/mécanismes divers, en deçà d'une logique unificatrice. Elles sont pour une large part dépendante du financement externe souvent volatile. De plus, leur prise en charge s'opère dans un environnement mal connu. L'action des ONG est venue compenser partiellement les défaillances ou les absences de l'État, sans que celui-ci soit (systématiquement) mis au fait ou renseigné sur la nature des interventions et les (divers) modèles retenus, leur couverture, leur impact réel et la durabilité de ceux-ci.

1.2.2. L'influence des organisations non/et gouvernementales internationales sur l'action publique haïtienne

Étant donné que le rôle des organisations non/et gouvernementales internationales en Haïti est très important (Pélissier, 2013), il est pertinent de s'interroger sur un possible rôle décisif joué par celles-ci dans les changements institutionnel et juridique observés en faveur des personnes handicapées. Ce qui revient à soulever l'interrogation suivante : *si on ne peut pas expliquer la mise en place du cadre juridique et des structures institutionnelles par le volontarisme étatique, peut-on l'expliquer par l'influence des organisations non/et gouvernementales internationales sur l'État haïtien ?* S'il existe plusieurs recherches (Pélissier, 2013 ; Bah, 2021) documentant l'influence de ces organisations sur l'action publique haïtienne en faveur des populations vulnérables en général, ce n'est pas le

cas pour l'influence de celles-ci sur l'action publique haïtienne en faveur des personnes handicapées. Néanmoins, il existe une littérature grise (c'est-à-dire des articles de vulgarisation des résultats de projets et des rapports⁵ d'évaluation de projets réalisés par des organisations susmentionnées évoluant dans le domaine du handicap en Haïti) et des relations partenariales⁶ entre l'État haïtien et ces organisations qui pourraient étayer l'hypothèse très crédible de l'influence de celles-ci sur l'action publique au profit des personnes handicapées. Néanmoins, notons que des recherches empiriques insistent davantage sur le rôle décisif du mouvement social des personnes handicapées dans la mise en place des lois et institutions en question.

1.2.3. Le mouvement social des personnes handicapées

Selon Baranyi et Louis (2016), Masson, Baranyi et Louis (2021) et Péan (2011), la mise en place du cadre juridique et des structures institutionnelles étatiques en faveur des personnes handicapées en Haïti est le résultat du mouvement social des personnes handicapées à l'œuvre dans ce pays depuis le début des années 1980. Dans

⁵ Consulter à titre d'exemple l'article et les rapports suivants : Banque Mondiale. 2021. « Vers une plus grande inclusion pour les Haïtiens vivant avec un handicap ». URL: <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2021/12/17/greater-inclusion-necessary-for-haitians-living-with-a-disability> ; Word Bank Group. 2021. *Disability Inclusion in Latin America and the Caribbean: A Path to Sustainable Development*. International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, Washington DC, USA. URL : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099015112012126833/pdf/P17538305622600c00bf3f09659df1f2f79.pdf> ; Logiste, Crabbe et Fortéus. 2022. DGD PROGRAMME QUINQUENNAL 2017-2021 HAÏTI Évaluation finale Externe. URL : [Rapport final DV 270322.pdf \(handicapinternational.be\)](#).

⁶ À titre d'exemple, l'État haïtien entretient des relations partenariales avec la Banque Mondiale (BM), United State Agency For International Développement (USAID), Programme alimentaire mondial (PAM), Banque Interaméricaine de Développement (BID), etc. (Pélessier, 2013 ; Bah, 2021).

un article intitulé *(Dis)ability and development in Haiti: beyond onedimensional views*, Baranyi et Louis (2016) font deux constatations cruciales. La première est qu'après le séisme de janvier 2010 qui a frappé sévèrement le pays, des organisations de personnes handicapées ont intensifié leurs actions de plaidoyer et de sit-in en vue d'amener les autorités étatiques à prendre des mesures leur faveur. En ce sens, l'État haïtien a adopté de nouvelles mesures en faveur des personnes handicapées notamment la Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées publiée en 2012. La seconde est que le mouvement social des personnes handicapées a émergé au début des années 1980 dans un contexte de grandes mobilisations pour la démocratie et le développement et aussi de la négociation pour l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées sur le plan international. En outre, selon eux (op.cit.), la création d'un Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) en 2007 et la loi évoquée précédemment, constituent des acquis clés de ce mouvement.

Ces deux constatations trouvent leur écho dans un article publié par Masson, Baranyi et Louis en 2021 intitulé *Entre le mouvement des femmes et le mouvement des personnes handicapées : mobilisations intersectionnelles des femmes handicapées en Haïti*. Les auteurs s'y attèlent à documenter et à analyser la constitution récente des mobilisations intersectionnelles des femmes handicapées en Haïti. Par le truchement d'analyse documentaire et d'entretiens réalisés entre 2018 et 2020, les auteurs mettent en lumière, à l'aide d'une approche féministe intersectionnelle et institutionnaliste, les conditions d'émergence de nouvelles

organisations de femmes handicapées qui sont à la base de ces mobilisations, les caractéristiques de leur plaidoyer et les effets de celles-ci.

D'une part, ces auteurs (op.cit. : 70) précisent que

Dans le contexte des grandes luttes contre la dictature duvaliériste, en Haïti, plusieurs mouvements sociaux se sont transformés en s'inspirant des expériences de leurs prédécesseurs et des réseaux transnationaux existants. C'est le cas du mouvement féministe haïtien qui, inspiré par les associations féministes ayant critiqué l'occupation américaine dans les années 1920 et milité pour le droit de vote pour les femmes, s'est revitalisé au feu des luttes pour la démocratie et la justice sociale des années 1980 (Merlet, 2010 et Côté, 2014). C'est aussi le cas du mouvement des personnes handicapées, qui s'est élargi, distancié des perspectives caritatives pour adopter celles des droits humains et institutionnalisé pendant les décennies 1980 et 1990 (Péan, 2011 ; Baranyi et Louis, 2016). La reconnaissance des droits des femmes et des personnes handicapées dans la Constitution haïtienne de 1987 est liée, en partie, aux luttes de ces mouvements et à leurs alliances avec les autres forces démocratiques de l'époque.

D'autre part, les auteurs (op.cit. : 4) affirment qu'« à partir de 2008 apparaît en Haïti une nouvelle génération d'organisations de femmes handicapées qui se distingue par son engagement dans des actions de plaidoyer qui politisent les existences des femmes handicapées tout en soulignant l'interaction entre oppression de genre et oppression sur base des incapacités». Par ailleurs, les auteurs (op.cit. : 7) soulignent que « par leur accent sur les droits et l'égalité des femmes, ces OFH se situent dans l'espace du féminisme. Toutefois, la non-reconnaissance des femmes handicapées, que leurs militantes disent ignorées ou oubliées par le mouvement féministe historique en Haïti, est un des motifs ayant présidé à leur création ».

En ce sens, les auteurs (op.cit. : 13) révèlent que, d'une part, « le premier effet des activités de ces organisations est de contribuer au processus d'autonomisation (ou *empowerment*) des femmes handicapées qui y participent, soit au développement d'une perception d'elles-mêmes comme femmes capables d'action et citoyennes porteuses de droits» et, d'autre part, les revendications de celles-ci ayant été intégrées dans le rapport alternatif soumis au Conseil des droits humains des Nations Unies en mars 2016 par les associations de personnes handicapées en Haïti dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH), traduisent leur prise en compte et donc le succès des actions de ces OFH. Les effets positifs de ce mouvement n'auraient pas été possibles sans l'appui de certaines organisations non gouvernementales internationales. C'est en ce sens que les auteurs (op.cit. : 15) affirment à propos de ces OFH qu'«elles disposent de peu de ressources intrinsèques, ce qui les force à se reposer sur des soutiens externes, tels DRF, l'International Disability Alliance (IDA) et le Bureau des avocats internationaux (BAI) pour l'appui technique, ainsi que sur DRF pour le financement de leurs activités et leur pérennisation».

De ce qui précède, il en ressort que l'émergence et le développement du mouvement social des personnes handicapées sont documentés jusqu'à 2016 par Baranyi et Louis (2016) et jusqu'à 2020 par Masson, Baranyi et Louis (2021) en ce qui a trait au sous-mouvement des femmes handicapées. Néanmoins, concernant la période de 2018 à 2022, nous n'avons pas pu trouver des recherches empiriques documentant et analysant de façon détaillée la dynamique du mouvement social des

personnes handicapées. Ainsi, étant donné les bouleversements socio-politiques et de l'effervescence des mouvements sociaux durant cette période et des conséquences négatives diverses de la pandémie de la covid-19 à partir de 2020, il est donc important de comprendre et d'expliquer la dynamique de ce mouvement durant la période susmentionnée.

En effet, de 2018 à 2022 (même en 2023), Haïti fait face simultanément à une crise sociopolitique, économique et sécuritaire inédite. Cette crise se cristallise par l'assassinat du Président de la République, Jovenel Moïse, en sa résidence privée le 7 juillet 2021 et par le contrôle d'une bonne partie du territoire national par des gangs et des kidnappeurs rendant extrêmement difficile la libre circulation des biens, des services et des personnes. Le mouvement *peyi lòk*⁷ (blocage des routes principales et secondaires dans presque toutes les grandes villes du pays) et le mouvement Petrocaribe (mobilisation citoyenne contre la dilapidation du fonds Petrocaribe⁸) sont devenus à cette période deux grandes mobilisations de la population haïtienne pour tenter de régler cette crise. Il faut mentionner qu'Haïti fonctionne depuis 2021 à nos jours sans Président de la République et sans Parlement. À cela, il faut ajouter aussi le fonctionnement bancal du système judiciaire.

⁷ Pour une compréhension plus approfondie du mouvement *peyi lòk*, voir : Civil, Magalie. 2020. *Une analyse sociologique du phénomène peyilòk en Haïti*. Université d'Ottawa, Ottawa, Canada.

⁸ « Petrocaribe constitue un accord énergétique avec le Venezuela, par lequel Haïti a bénéficié de 2008 à 2018 de fonds importants, destinés à des projets de développement. Or, l'essentiel de cet argent a été détourné par la classe politique et le monde des affaires. Cet énième cas de corruption serait passé inaperçu — comme les autres précédemment — s'il n'avait suscité, sur les réseaux sociaux d'abord, dans la rue ensuite, une importante mobilisation » (Thomas, 2021 : 21).

Ainsi, il est donc pertinent de se demander quels sont les effets de ce contexte sur le mouvement social des personnes handicapées ? Continue-t-il à se développer ? Est-il dans un état de stagnation ou de régression? Parvient-il encore à mobiliser les ressources nécessaires ? Quelle a été l'implication des organisations de personnes handicapées dans les mouvements sociaux peyi lòk et Petrocaribe? Quelle incidence les différentes mesures de restriction liées à la covid-19, a eu sur le fonctionnement des organisations de personnes handicapées ?

Ce questionnement appelle donc à une saisie détaillée de la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en accentuant sur les ressources mobilisées par les organisations de personnes handicapées ; sur la manière ou des différentes manières dont les organisations de personnes handicapées ont cadré les opportunités politiques et les menaces relatives à leur environnement national ; enfin, sur le répertoire de l'action collective mobilisé par les organisations de personnes handicapées pour adresser leurs revendications et sur de l'évolution de celui-ci.

L'accent mis sur l'importance de la saisie détaillée des dimensions susmentionnées est d'autant plus pertinent lors que nous prenons en compte le fait que la société haïtienne est celle, d'une part, où les autorités étatiques, rappelons-le, montrent historiquement leur incapacité à concevoir et à implémenter des solutions viables aux problèmes socio-économiques et aux revendications de justice sociale de la majorité de la population et, d'autre part, où les personnes handicapées sont

victimes encore d'exclusion et de marginalisation malgré les avancées juridique et institutionnelles évoquées précédemment.

Ainsi, selon Amlin Charles (2019 : 39), « la pauvreté et l'inégalité ont toujours été deux grands défis pour les gouvernements haïtiens qui n'ont toujours pas trouvé un mécanisme efficace pour y remédier ». En ce sens, « dû aux conditions précaires de l'État, en général les pauvres et la population vulnérable ont un accès très limité aux aides gouvernementales. La majorité de l'aide reçue vient des transferts ou d'appuis de donateurs, d'ONG ou d'autres institutions de bienfaisance » (ibid. : 40). Cet état de choses se traduit statistiquement, selon l'auteur précité (ibid.), par le fait qu'au début des années 2000, 76 % de la population vivait dans la pauvreté alors qu'en 2011, après le tremblement de terre de 2010, 78 % de la population vivait avec moins de deux dollars américains par mois. Au début de l'année 2022, on a estimé que 4,6 millions de personnes en Haïti, sur une population estimée à 11 millions, étaient en situation d'insécurité alimentaire (Le Nouvelliste, 2022). Compte tenu de l'aggravation continue de la situation socioéconomique et sécuritaire du pays depuis le séisme de 2010 jusqu'à nos jours, davantage d'Haïtiens et d'Haïtiennes notamment des personnes handicapées devraient plonger dans la pauvreté absolue dans les années à venir si des politiques publiques d'urgences ne sont pas mises en œuvre.

Étant donné que les personnes handicapées font partie des populations en situation de vulnérabilité, elles sont davantage concernées par les problèmes sociaux et les revendications de justice sociale. En ce sens, le SEIPH[BSEIPH] (2009) a

précisé que même 3 %⁹ de ces personnes n'avaient pas accès aux services de santé, d'éducation et de réadaptation à l'échelle du pays en 2009. À cela s'ajoutent, toujours selon SEIPH(ibid.), de sérieux problèmes d'accès à l'information (valables pour des personnes ayant une déficience visuelle et/ou auditive), de déplacement sur les voies publiques (valables surtout pour les personnes ayant certaine déficience physique et visuelle), au transport en commun (valables surtout pour les personnes ayant certaines déficiences physique et visuelle). C'est en ce sens que Brus et Danquah (2013 : 77) ont affirmé dans un rapport d'enquête sur *La représentation et l'évaluation du handicap en Haïti* que

L'étude cas-témoins réalisée en 2012 a mis en évidence que les personnes handicapées déclaraient significativement plus souvent que les personnes-contrôles des limitations dans les activités quotidiennes, et ce dans tous les domaines considérés (les secteurs d'activité, c'est-à-dire l'école et l'emploi, et la vie domestique présentant les scores de limitation les plus élevés) et rencontraient systématiquement, et de manière significative, plus fréquemment des difficultés dans leur environnement direct. Les transports et les services de santé sont apparus comme les deux secteurs les plus fréquemment cités, et l'attitude des personnes et le support des informations comme les secteurs où les écarts les plus importants étaient enregistrés.

À l'instar de Brus et Danquah (2013), Damus Obrillant a insisté, dans un article paru en 2016, sur le fait que les personnes handicapées sont victimes d'un ensemble de préjugés, de stéréotypes et d'autres représentations négatives. Qui plus est, ces

⁹ À l'époque, le BSEIPH estimait le nombre de personnes handicapées à 800 000 sur une population haïtienne estimée à environ 8 000 000 d'habitants. Pour l'heure, à notre connaissance, il n'existe pas de résultats d'enquêtes empiriques permettant d'établir ou d'estimer avec confiance la population des personnes handicapées en Haïti.

préjugés, stéréotypes et représentations négatives sont intériorisés par certaines de ces personnes elles-mêmes et par des membres de leur entourage.

En vertu de l'ensemble de ces considérations, le problème central qui sera au cœur de cette thèse est formulée sous la forme interrogative suivante : *Quelle est la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022?*

Pour tenter de résoudre ce problème, nous organisons cette thèse en cinq (5) chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'introduction générale. Nous y abordons : la mise en place, par l'État haïtien, d'un cadre juridique et institutionnel au profit des personnes handicapées en Haïti; les facteurs ayant poussé à la mise en place de ce cadre juridique et institutionnel tels que le volontarisme étatique, l'influence des organisations non/et gouvernementales internationales et le mouvement social des personnes handicapées. En y montrant que ce mouvement social a joué décisif dans la mise en place des lois et institutions en question et que l'émergence et le développement de ce mouvement sont documentés de 1983 à 2018, nous accentuons donc sur l'importance de comprendre et d'expliquer la dynamique de ce mouvement durant la période de 2018 à 2022 compte tenu notamment des bouleversements sociopolitiques et sécuritaires qui tracassent la société haïtienne.

Le deuxième chapitre est dédié au référentiel conceptuel et théorique. Nous y présentons brièvement les trois grands modèles définitionnels du concept de handicap à savoir le modèle individuel, le modèle social et le modèle interactionniste. Nous y présentons aussi la définition du concept de mouvement social adoptée pour réaliser cette thèse. Enfin, nous y présentons la théorie du processus politique.

Laquelle se veut être une théorie intégrée ou une approche globale des mouvements sociaux intégrant à la fois les théories de la mobilisation des ressources, de la structure des opportunités politiques, des cadres de l'action collective et dans une certaine mesure des nouveaux mouvements sociaux (Contamin, 2010).

Le troisième chapitre est consacré à la présentation de la méthodologie de déroulement de la recherche. Nous y présentons la population ciblée à savoir les responsables des organisations de personnes handicapées (OPH), les anciens Secrétares d'État à l'intégration des personnes handicapées et les responsables au niveau des organisations non gouvernementales internationales en Haïti évoluant dans le domaine du handicap. Nous y présentons brièvement les mandats et champs d'actions de ces acteurs. Nous y présentons aussi les techniques de collecte de données à savoir des entretiens individuels semi-directifs et l'analyse de contenu thématique. Enfin, nous y évoquons également le déroulement de la collecte et de l'analyse des données ainsi que la manière dont nous avons pris en compte des exigences éthiques faites par l'Université d'Ottawa.

Dans le quatrième chapitre, nous dressons un portrait analytique de la mobilisation des ressources opérées par les organisations de personnes handicapées (OPH) dans le but de mieux rendre compte de la dynamique de leur mouvement social de 2018 à 2022. Nous y montrons que les OPH constituent la ressource cardinale du mouvement social des personnes handicapées(MSPH). Nous y montrons également que les OPH sont dans une situation de dépendance vis-à-vis des soutiens financiers, techniques et matériels des organisations non gouvernementales internationales.

Nous y montrons l'importance des ressources médiatiques et politiques pour la dynamique positive du MSPH. Enfin, nous y mettons en lumière la pénétration de la vie institutionnelle étatique par le MSPH à travers le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH).

Enfin, dans le cinquième chapitre, nous analysons l'interaction entre les opportunités politiques et menaces constituant l'environnement du MSPH et la manière dont celui-ci a cadré ces opportunités et menaces. Nous y montrons que les OPH ont cadré le mouvement peyi lòk comme une menace et ont fait un contre-mouvement peyi lòk en privilégiant le mode d'action de « manifestations de papier ». Nous y montrons également que les OPH n'ont pas participé au mouvement Petrocaribe, mais elles se sont comportées « en passager clandestin ». Enfin, nous y montrons que les bouleversements provoqués par la covid-19 et la crise sociopolitique, institutionnelle et sécuritaire qui sévit en Haïti, particulièrement de 2018 à 2022, entravent sérieusement la dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées.

CHAPITRE II

RÉFÉRENTIEL CONCEPTUEL ET THÉORIQUE : HANDICAP, MOUVEMENT SOCIAL ET THÉORIE DU PROCESSUS POLITIQUE

Dans ce chapitre, nous présentons les contenus et les contours, d'une part, des concepts de handicap et de mouvement social et, d'autre part, de la théorie du processus politique qui nous servent de cadre référentiel pour collecter, interpréter et analyser les données relatives à la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022.

2.1. Qu'est-ce que le handicap ?

Trois principales conceptions ou trois principaux modèles marquent le débat scientifique et social relatif à la conceptualisation du handicap. Il s'agit du modèle individuel, du modèle social et du modèle interactionniste (Giarni, 1994 ; Chapireau, 2001 ; Albrecht, Ravaud et Stiker, 2001 ; Boucher, 2003 ; Weber, 2004 ; Barral, 2007 ; Rossignol, 2010 ; Sticker, 2011 ; OMS, 2012 ; Tremblay et Loiselle, 2016).

Selon le modèle individuel, le handicap est une pathologie individuelle (déficiência corporelle, psychique ou mentale) ayant pour conséquence la limitation de la participation sociale de l'individu (Lamontagne-Müller, 2007 ; Rochat, 2008 ; (Fougeyrollas, 2002 ; Weber, 2004 ; Gardou, 2006). Alors que le modèle social accentue sur l'inadéquation de l'environnement social, psychologique, architectural, politique, économique, juridique et culturel aux besoins spécifiques de la personne déficiente pour définir le handicap non pas comme une pathologie individuelle, mais comme une pathologie sociale ou un problème social.

Le modèle interactionniste, pour sa part, intègre ces deux modèles en articulant les concepts centraux suivants : facteurs personnels, facteurs environnementaux, habitudes de vie, participation sociale et situation de handicap (RIPPH, 2000, dans Fougeyrollas, 2002 ; Weber, 2004). C'est de l'interaction entre les facteurs personnels et environnementaux que résultent les habitudes de vie. La mesure de ces dernières permet d'évaluer le degré de participation sociale d'une personne ayant une déficience sur un continuum allant de la pleine participation sociale à la situation de handicap totale (non-participation totale) (Weber, 2004). Ainsi, le handicap n'est ni la conséquence exclusive d'une déficience personnelle ni la conséquence exclusive d'un environnement social inadapté, mais la résultante de l'interaction entre les caractéristiques physiques et fonctionnelles différentes d'une personne par rapport à celles de la moyenne des personnes d'une société donnée et d'un environnement physique et social inadapté. Donc, le handicap est une *situation* (faite d'interaction entre des facteurs personnels et environnementaux) constituée d'obstacles à la réalisation des habitudes de vie.

2.2. Qu'est-ce qu'un mouvement social ?

D'entrée de jeu, soulignons que, d'une manière générale, la notion de mouvement social sert à désigner des phénomènes sociaux collectifs contestataires. Toutefois, certains auteurs utilisent à sa place, parfois presque de façon synonymique, des notions telles que comportement collectif, mobilisation sociale, protestation sociale, mouvement protestataire, action collective, etc. pour caractériser, comprendre et expliquer ces mêmes phénomènes (Starck, 2005). D'autre

part, il est établi qu'une définition largement consensuelle de la notion de mouvement social est difficile à trouver en sciences sociales notamment en sociologie (Fillieule, 2009 ; Dufour et Traisnel, 2009). Néanmoins, « s'il est un point d'accord minimal entre toutes les définitions disponibles, c'est bien celui-là : les mouvements sociaux sont "par définition" intéressés à promouvoir un changement ou à y résister » (Fillieule, 2009 : 21).

En ce sens, selon McAdam, Tarrow et Tilly (2001 : 5), les mouvements sociaux (ou la politique contestataire) se définissent comme « episodic, public, collective interaction among makers of claims and their objects when (a) at least one government is a claimant, an object of claims, or a party to the claims and (b) the claims would, if realized, affect the interests of at least one of the claimants ».

Une des critiques majeures adressées à cette définition est le fait qu'elle met l'accent sur « les événements protestataires visant les autorités, et seulement les autorités » (Fillieule, 2009 : 20). Pourtant, toujours selon Fillieule (ibid. : 29), « certains mouvements sociaux ne se donnent pas pour cibles l'État et les élites, mais d'autres groupes, d'autres mouvements (certaines mobilisations antiracistes en fournissent une claire illustration) ». À notre avis, cet exemple de contre-mouvements sociaux étaye effectivement la pertinence sociologique de ce reproche. Cependant, nous pensons que celui-ci n'invalide pas totalement la définition en question. Pour nous, des mouvements sociaux peuvent bel et bien s'adresser seulement aux autorités étatiques. À ce titre, le mouvement des sans-papiers en France et au Canada constitue un contre-exemple pertinent (Dionne, 2006).

La définition de McAdam, Tarrow et Tilly (op.cit.) semble être très susceptible, en dépit de cette critique, de nous permettre de comprendre et d'expliquer la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022. En effet, il est apparu que, lors de notre enquête exploratoire auprès des responsables des organisations de personnes handicapées, non seulement le contexte socio-politique national a une grande incidence sur la dynamique de ce mouvement, mais aussi que les revendications de ce mouvement visent principalement les autorités politiques ou étatiques. Cela correspond très exactement à la logique explicative de la théorie dont relève cette définition, en l'occurrence la théorie du processus politique des mouvements sociaux.

2.3. La théorie du processus politique ou le modèle du processus politique intégré

La théorie du processus politique constitue une des cinq grandes approches théoriques généralement mobilisées, de nos jours en sociologie, pour caractériser, comprendre et expliquer la dynamique des mouvements sociaux. Il s'agit, entre autres, de la théorie de la mobilisation des ressources, de la théorie de la structure des opportunités politiques, de la théorie des cadres de l'action collective et enfin de la théorie des nouveaux mouvements sociaux.

La théorie du processus politique se veut être une théorie intégrée ou une approche globale des mouvements sociaux, c'est-à-dire une théorie qui intègre à la fois la mobilisation des ressources, la structure des opportunités politiques, les cadres de l'action collective et dans une certaine mesure les nouveaux mouvements sociaux

(Contamin, 2010). Elle a pris naissance aux États-Unis dans les années 1970 et 1980 sous la direction des auteurs Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald (Mathieu, 2010). Selon ces auteurs, pour caractériser, comprendre et expliquer l'émergence, le développement et la dynamique d'un mouvement social, il faut tenir compte des trois variables suivantes : la structure des opportunités politiques, les références cognitives et registres de discours de leurs militants (cadrages et luttes de sens) et enfin les ressources et structures organisationnelles (structures de la mobilisation ou mobilisation des ressources).

En réaction aux différentes critiques adressées à cette théorie, McAdam, Tarrow et Tilly (2001 : 32) entendent en tenir compte en affirmant, dans leur ouvrage intitulé *Dynamics of Contention*, « In this study, a search for explanatory mechanisms and processes takes the place occupied by the checklist of variables—opportunity, threat, mobilizing structures, repertoires, framing—we saw in the classic social movement agenda. Although we helped promote the [this] agenda [...], we mean this book to go well beyond it ». C'est cette nouvelle approche que nous en rendons compte dans les sections suivantes.

2.3.1. La mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources est le concept central de la théorie de la mobilisation des ressources (Pierru, 2010 ; Le Saout, 1999). Développée aux États-Unis dans les années 1960, cette théorie s'est rapidement imposée comme un référentiel théorique central pour beaucoup de travaux de recherche sur les

mouvements sociaux dans le monde entier. En rompant avec la conception du mouvement social développée par les théories du comportement collectif comme l'expression d'une frustration collective (Pierru, 2010 : 20), l'approche de la mobilisation des ressources pose les *organisations* et les *ressources* comme deux principes centraux présidant à la dynamique des mouvements sociaux.

Les *organisations* sont définies comme de véritables entreprises de protestation menées par des victimes d'une situation et/ou par des professionnels dûment rétribués pour leur activisme dont la particularité est de n'être pas directement concernés par les objectifs de la protestation (ibid.). Les *ressources* renvoient à des moyens matériels, financiers, humains, socio-organisationnels, culturels et moraux nécessaires à la conduite des mobilisations (ibid.). Ainsi, des groupes spécifiques œuvrant pour un changement social constituent des organisations de mouvement social (SMO) et un ensemble d'organisations de mouvement social dans une société qui défendent des causes similaires s'appelle une industrie de mouvement social (SMI) (ibid.).

La théorie de la mobilisation des ressources se veut être une théorie de l'action organisée donc de l'action rationnelle. À ce titre, Pierru (2010) soutient qu'il faut être attentif à trois aspects essentiels dans l'étude des organisations : la multiplicité des formes organisationnelles possibles défendant les mêmes causes dans un contexte sociohistorique donné ; les transformations que subissent, dans la durée, les organisations pouvant passer d'une forme à une autre selon le type d'engagement ; et enfin le degré variable d'autonomie ou, à l'inverse, de dépendance des organisations

de mouvement social par rapport à d'autres organisations insérées dans des champs d'intérêt similaire. Aussi, faut-il être attentif à quel niveau que certaines organisations opérant comme des agents de mouvement social s'orientent davantage vers la prestation de services et se professionnalisent (Hamidi, 2020).

Par ailleurs, il est important de souligner que des organisations d'un mouvement social peuvent arriver à s'opposer non seulement sur l'identification des causes de leur problème commun, mais aussi sur « les solutions et les stratégies qu'elles proposent » pour adresser ce problème (Benford, Snow et Plouchard, 2012 : 229). Il est important aussi, selon Pierru (2010), d'être attentif à la division sociale, sexuée, générationnelle du travail militant, des hiérarchies et des rapports de domination interne à l'organisation. Il faut reconnaître, poursuit Pierru (ibid.), qu'un mouvement social organisé est non seulement davantage susceptible d'être reconnu par ses adversaires et par les autorités, mais aussi il permet à des protestations sociales d'accéder à l'existence politique et aux groupes mobilisés d'exister pendant longtemps. Ce qui est aujourd'hui à la base d'un large consensus autour du rôle indéniable du fait organisationnel au sein des mouvements sociaux, quelle que soit l'approche théorique des mouvements sociaux considérée (ibid.). Comme le souligne très justement McAdam, Tarrow et Tilly (2001), l'importance du fait organisationnel réside davantage dans la capacité des acteurs mobilisés à s'approprier des structures organisationnelles préexistantes ou à en créer d'autres au cours du mouvement en vue de poursuivre leurs objectifs. De ce point de vue, les organisations peuvent fonctionner comme des ressources pour ces acteurs.

En ce qui a trait aux ressources, Pierru (2010 : 34) constate qu'elles sont un des concepts les moins élaborés de la théorie de la mobilisation des ressources. Selon lui (ibid. : 36), il faut prendre en compte les trois aspects suivants pour éviter de définir arbitrairement les ressources :

1. Tout est potentiellement susceptible d'être converti et activé comme une ressource [Offerlé, 2004]. En ce sens, il n'existe pas *per se* d'individu ou de groupe complètement dépourvu de ressource. Il est aujourd'hui bien connu qu'un stigmate n'est pas nécessairement un "handicap" pour l'action collective, mais peut, dans certaines conjonctures, devenir une propriété distinctive et partant une ressource pour l'action [...].
2. Si les ressources peuvent exister avant l'action, elles peuvent aussi être produites dans le cours même de la mobilisation. Dire, comme la théorie de la mobilisation des ressources, que les organisations engagent des "ressources" pour mobiliser ne doit pas occulter le fait qu'elles peuvent en capter (par exemple en étant reconnue comme interlocutrice des pouvoirs publics), mais aussi en perdre (par exemple disqualification d'un mode d'action, perte de crédit de leaders, etc.) pendant la mobilisation [...].
3. Les "ressources" n'existent pas indépendamment des cadres de perception qui les font exister en tant que telles [Fillieule, 2003]. Une propriété doit en effet être repérée subjectivement pour être transformée en avantage tactique — en ressource — dans le processus protestataire [...].

2.3.2. La structure des opportunités politiques

Alors que la théorie de la mobilisation des ressources « a privilégié une analyse internaliste des mouvements sociaux et des organisations et militants qui les portent » (Mathieu, 2010 : 39), la théorie de la structure des opportunités politiques (SOP) s'intéresse à l'ensemble des contraintes et opportunités politiques constituant

l'environnement dans lequel s'insèrent les mouvements sociaux (Revillard, 2003). À ce titre,

Cette structure sera dite "ouverte" lorsque le contexte est favorable à un mouvement, spécialement lorsque le système politique se montre vulnérable ou réceptif devant ses revendications ; à l'inverse, elle sera considérée comme "fermée" lorsque ce même système politique oppose aux protestataires un refus intransigeant de toute négociation, voire choisit l'option de la répression (Mathieu, 2010 : 40).

Ce qui revient à dire qu'« à mobilisation égale, des contextes politiques augmentent ou minorent les chances de succès de mouvements sociaux » (Neveu, 2005 : 86). Cela renvoie à une conception dynamique de la structure des opportunités politiques. Cette dynamique peut concerner des

Changements permettant un plus grand accès au système politique (comme, par exemple, une facilitation de l'exercice du droit de vote), un réalignement politique (souvent électoral) changeant l'équilibre des forces en présence, une plus grande cohésion ou division des élites contribuant à la construction d'alliances avec des figures publiques influentes et, enfin, la réaction de l'État (répressive ou non) (Ancelevici, 2009 : 42).

Il en ressort de cette citation que la saisie de la structure des opportunités politiques à la base de la dynamique d'un mouvement social peut être réalisée au travers des quatre aspects suivants : l'ouverture de l'accès au système politique ; l'instabilité des alignements politiques ; des alliés d'influence ; et la division des élites. Anne Revillard (2003 : 4) nous permet de mieux appréhender ces aspects en ces termes :

[L'ouverture de l'accès au système politique] Selon Eisinger (1973), la relation entre la contestation et les opportunités politiques est curvilinéaire : ni l'accès total, ni son

absence, n'encouragent la plus forte contestation. La contestation a le plus de chances de se produire dans des systèmes caractérisés par un mélange de facteurs d'ouverture et de fermeture. **[L'instabilité des alignements politiques]** Cette instabilité est principalement mesurée dans les démocraties par l'instabilité électorale, qui rend possibles des coalitions et invite les contestataires à influencer les marges des partis. Réciproquement, cela incite les élites à chercher le soutien des marges. Mais l'instabilité des alignements politiques ne passe pas forcément par l'instabilité électorale. Ainsi l'instabilité des élites et les conflits entre elles peuvent les pousser à rechercher le soutien de groupes marginaux. **[Des alliés d'influence]** Ces alliés peuvent être par exemple des témoins favorables en Cour de justice, ou des personnes qui vont négocier au nom du mouvement, etc. [Nous ajoutons que ces alliés peuvent être des acteurs internationaux aussi]. **[La division des élites]** Les conflits entre les élites encouragent non seulement les contestataires à se lancer dans l'action collective, mais font aussi en sorte qu'une partie de l'élite peut chercher à adopter le rôle de tribune du peuple afin d'augmenter son propre pouvoir d'influence politique.

D'autres auteurs soulignent l'importance de prendre en compte des opportunités émanant du domaine du droit (op.cit.). Ce qui revient à dire que, par exemple, l'adoption d'une loi garantissant le droit associatif peut constituer une réelle opportunité pour la création d'une multitude d'organisations de mouvement social dans une société à un moment donné. De ce point de vue, McAdam, Tarrow et Tilly (2001), soutiennent que les contraintes et les opportunités ne constituent pas des catégories objectives s'imposant à la conscience des acteurs, mais elles dépendent de la manière dont elles sont cadrées par ceux-ci. En ce sens, le rôle d'un chercheur est d'être attentif à la manière dont les opportunités politiques, juridiques, culturelles, etc. au niveau national et/ou international sont cadrées par les acteurs d'un mouvement. Ce qui donne à penser, par exemple, que la mise en place de certaines conventions et certains traités et la prise de certaines décisions politiques au niveau

des institutions supranationales peuvent constituer des opportunités ou des menaces sérieuses si elles sont cadrées comme telles.

2.3.3. Les cadres de l'action collective

Les cadres de l'action collective sont le concept central de la théorie des cadres de l'action collective (Mathieu, 2010). Développée aux USA à partir des années 1980, cette théorie part du principe qu'une mobilisation ne dépend pas tant de la disponibilité de ressources, de l'ouverture de la structure des opportunités politiques que de la façon dont ces différents éléments sont perçus et du sens qu'on leur donne (Contamin, 2010). Ce qui revient à dire qu'il ne saurait y avoir de mobilisation sans alignement des cadres d'interprétation des individus autour d'un cadre commun. Lequel cadre commun est constitué de trois dimensions : les acteurs potentiellement mobilisés doivent s'accorder sur un diagnostic de la situation (« *diagnosis framing*») qui identifie le problème et attribue des responsabilités, sur un moyen d'y remédier ou tout au moins de s'y attaquer (« *prognostic framing*») et, finalement, sur la nécessité et la possibilité d'agir (« *motivational framing*») (ibid. : 58). Donc, « aussi les cadres de l'action collective sont-ils des ensembles de croyances et de significations, orientés vers l'action, qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des organisations de mouvement social (Benford, Snow et Plouchard, 2012 : 224) ».

Ainsi, pour qu'il y ait mobilisation, il faut donc au préalable l'existence d'une masse critique qui désigne et construit une représentation commune (cadres de l'action collective) autour d'une situation comme injuste et immorale (Contamin,

2010). La construction d'une représentation commune autour d'une situation comme injuste et immorale s'appelle *processus de cadrage*. Selon Contamin (2010 : 58),

Ce processus de cadrage reposerait sur quatre principales stratégies. La connexion de cadre (« *frame bridging*») lorsqu'il s'agit pour l'organisation de s'adresser à des particuliers qui partagent déjà leur point de vue, mais qui ne la connaissent pas, pour leur donner l'occasion de s'engager. L'amplification de cadre (« *frame amplification*») lorsqu'il s'agit de clarifier ou de développer un cadre pour montrer en quoi il est lié à des valeurs, croyances et même émotions supposées partagées par les participants potentiels. L'extension de cadre (« *frame extension*») lorsqu'il s'agit d'étendre le cadre au-delà de ses intérêts originels pour y inclure des préoccupations, incidentes par rapport aux objectifs primaires, mais qui sont supposées avoir de l'importance pour des adhérents potentiels. Et, enfin, la transformation de cadre (« *frame transformation*») lorsqu'il s'agit de diffuser et justifier de nouvelles pratiques, de nouvelles valeurs à l'encontre des préjugés en vigueur, de convertir les futures recrues.

Il en ressort trois remarques importantes. La première est que le processus de cadrage est dynamique et modifiable. La deuxième est que les quatre principales stratégies sur lesquelles reposerait ce processus ne se déploient pas de façon linéaire, mais plutôt de façon itérative. La troisième est que ce processus ne peut pas se déployer sans une prise en compte forte de « la structure des opportunités politiques, les contraintes et les ressources culturelles, la nature des publics visés » de son environnement de déploiement (Benford, Snow et Plouchard, 2012 : 246). En ce qui concerne cette dernière remarque, Pierru (2010 : 59) précise que des

Cadres d'interprétation sont spécifiques à une mobilisation particulière ou à une organisation particulière (on parle alors de « cadres organisationnels »), il en est un petit nombre qui aurait une portée plus large que les autres. Ceux-ci sont nommés des « cadres cardinaux » (« *master frames* »), parce qu'ils sont suffisamment ouverts et

suffisamment en résonance culturelle avec leur milieu historique pour être empruntés par différentes mobilisations. Le cadre de l'égalité des droits forgé par le mouvement des Droits aux États-Unis et réutilisé par la suite par un ensemble d'autres acteurs protestataires en est un exemple symptomatique.

Il est à noter que des changements survenus à un moment historique donné au niveau de la structure des opportunités politiques ou au niveau du contexte socioculturel d'une société pourraient contribuer à affaiblir ou à augmenter la résonance culturelle de certains cadres cardinaux de l'action collective de même que des cadres d'un mouvement social (Benford, Snow et Plouchard, 2012).

Par ailleurs, Benford, Snow et Plouchard (ibid.) attirent notre attention sur le fait que plusieurs études empiriques ont révélé des différences dans des cadrages de diagnostic, de pronostic et de mobilisation de l'action, construits par certaines organisations d'un mouvement social. Ce qui revient à dire que la saisie des cadres d'un mouvement social requiert d'être très attentif à la possibilité que le processus de cadrage de diagnostic, de pronostic et de mobilisation de l'action de ce mouvement varie d'une organisation à l'autre ou de certaines organisations à d'autres. De même, il faut être attentif à la possibilité que les quatre principales stratégies sur lesquelles reposerait ce processus fonctionnent différemment d'une organisation à l'autre ou de certaines organisations à d'autres d'un mouvement social. En substance, l'appréhension des cadres d'un mouvement social appelle la prise en compte de la possibilité que les organisations de ce mouvement social puissent ne pas cadrer toutes de la même manière les contraintes, les opportunités politiques et culturelles de leur environnement et donc peuvent mobiliser différemment les ressources pour agir.

En ce sens, les concepts des cadres de l'action collective et des processus de cadrage permettent de reconsidérer les organisations de mouvement social non plus comme de simples structures accumulatrices de ressources, mais comme des canevas culturels où les collectifs produisent ainsi des engagements en transmettant des normes, des croyances socialisantes *de façon interactive* et qui assurent leur cohésion interne et externe (Pierru, 2010 ; Benford, Snow et Plouchard, 2012).

La dimension interactive renvoie fondamentalement à ceci,

Rather than limit “framing” to a strategic tool of movement leaders, we expand our view of framing to involve the interactive construction of disputes among challengers, their opponents, elements of the state, third parties, and the media. The political context in which a movement is mounted helps to frame its demands; the media and other sources of communication inadvertently frame a movement for its participants as well as for others; and cultural resources constrain and shape the deliberate framing efforts of movement leaders (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001 : 44).

2.3.4. Le répertoire de l'action collective

Selon Péchu (2020 : 495), « le concept de répertoire d'action collective désigne le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu ». Érik Neveu (2005 : 20) précise que, « tout mouvement social est confronté à une palette préexistante de formes protestataires plus ou moins codifiées, inégalement accessibles selon l'identité des groupes mobilisés ». À ce titre, on peut se demander si les mouvements sociaux sont condamnés à la répétition. Selon McAdam, Tarrow et Tilly (2001), la réponse est non. Pour ces auteurs, sur le temps long, les répertoires de l'action collective se

transforment sous l'effet des changements extérieurs (mutations économiques, démographiques et de la structure des opportunités politiques) et des changements intérieurs (manœuvres tactiques adoptées par des organisations de mouvement social). Ainsi, le chercheur doit être attentif non seulement au répertoire de l'action collective mobilisé par les acteurs mobilisés, mais aussi par l'évolution éventuelle de ce répertoire et de son efficacité.

2.3.5. Critique des critiques adressées à la théorie du processus politique

Selon Olivier Fillieule et Lilian Mathieu (2020), même si la théorie du processus politique considère que la mobilisation des ressources, la structure des opportunités politiques et les cadres de l'action collective constituent les variables explicatives incontournables de la dynamique des mouvements sociaux, force est de constater qu'elle repose sur un biais structural et idéaliste en accordant la primauté à la structure des opportunités politiques. Aussi, reprochent-ils à cette théorie le fait qu'elle considère que les processus de cadrage des opportunités politiques sont possibles seulement à l'intérieur des organisations préexistantes. Alors que, selon eux, des études ont révélé, d'une part, que ces processus peuvent être cristallisés en dehors de tout travail organisationnel et, d'autre part, bien souvent les cadres de l'action collective émanent des interactions entre groupes mobilisés et avec leurs cibles après le lancement de la mobilisation. Ils soulignent aussi que les opportunités politiques sont dynamiques. En ce sens, pour eux, le concept de structure des opportunités n'a guère de consistance (voire est un faux concept) puisque la notion de

structure renvoie à ce qui dure dans le temps. Dans cette perspective, Marcos Ancelovici (2009 : 43), pense que

Le modèle du processus politique repose, paradoxalement, sur une conception à la fois étroite et envahissante du politique. Étroite parce que limitée à la sphère gouvernementale ou étatique, et envahissante parce qu'il devient presque impossible d'envisager un mouvement social qui ne serait pas de près ou de loin modelé par son rapport à l'État.

Il est à faire remarquer que ces critiques reprochent fondamentalement à la théorie du processus politique son incapacité à être effectivement une théorie intégrée permettant d'expliquer la dynamique de tous types de mouvements sociaux. S'il est vrai que ces critiques sont pertinentes sur le fait que la théorie du processus politique a accordé originellement la primauté à la structure des opportunités politiques dans l'explication de l'émergence et de la dynamique des mouvements sociaux, il est tout aussi vrai que celles-ci minimisent deux choses importantes intrinsèquement liées.

La première est le nouveau souffle donné par Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly (2001 : 43) à la théorie du processus politique lorsqu'ils affirment dans leur ouvrage précité,

Where the classic social movement agenda assigned central weight to social change, political opportunities, mobilizing structures, frames, and transgressive forms of action, we try to identify the dynamic mechanisms that bring these variables into relation with one another and with other significant actors. Our perspective puts each of the constituent parts of the classical agenda—opportunities, mobilizing structures, framing, and repertoires—into motion.

La seconde est que cette mise en mouvement des variables constitutives de la version classique de la théorie en question dans la version proposée par les auteurs précités signifie que dans certains cas, la structure des opportunités peut jouer effectivement un rôle primordial indéniable. À ce titre, deux études empiriques relatives à l'émergence et à la dynamique du mouvement social des personnes handicapées, d'une part, au Canada et, d'autre part, à Taiwan, constituent des illustrations très pertinentes.

D'une part, en 1996, Fraser Cornell Valentine, dans sa thèse de Maîtrise en *Arts in Canadian Studies* à *Carlton University* ayant pour titre *Locating disability : People with Disabilities, their Movements and the Canadian Federal State*, partant du constat que les études relatives aux mouvements des femmes, des lesbiennes/gays, etc. ne sont pas rares au Canada alors que c'est le contraire pour le mouvement des personnes handicapées, s'attèle à étudier ce dernier en accentuant sur le rôle clé d'une association de personnes handicapées (Canadian Association of Independent Living Centres [CAILC]). En accentuant sur la structure des opportunités politiques, elle montre que trois opportunités politiques ont contribué largement à l'émergence et à la dynamique de ce mouvement au Canada : le contexte général d'émergence et de développement de différents mouvements sociaux au Canada dans les années 1970 et 1980 ; le contexte international de promotion des droits des personnes handicapées notamment au niveau des Nations Unies dans les années 1970 et 1980 ; les programmes d'aide du gouvernement fédéral aux associations à but non lucratif et l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés au début des années 1980.

Aussi, révèle-t-elle que non seulement le gouvernement fédéral a directement contribué au développement de ce mouvement dans les années 1970 et 1980, mais aussi que ce mouvement n'émergerait pas comme un mouvement national ou fédéral sans le support direct du gouvernement fédéral (support donné notamment à l'association susmentionnée) dans les années 1970 et 1980. Aussi, révèle-elle que les revendications de ce mouvement s'adressaient principalement aux autorités étatiques.

Les résultats de cette étude correspondent parfaitement à ce que mentionne Éric Neveu (2005 : 94), à propos un des rôles de la structure des opportunités politiques dans la dynamique des mouvements sociaux, « bref, les mouvements sociaux peuvent aussi être modelés, canalisés, créés parfois par les pouvoirs publics ».

D'autre part, Heng-hao Chang dans sa thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2006 à l'*University of Hawai'i* autour du thème « The disability rights movement in Taiwan: modernity, civil society and politics of difference », part du constat que le mouvement des droits des personnes handicapées a émergé dans la société taiwanaise à partir des années 1980. Fort de ce constat, il s'interroge sur les conditions d'émergence, de développement, des caractéristiques des acteurs et des réponses de l'État à ce mouvement. Pour répondre à cette question, il mobilise la théorie du processus politique. L'analyse des données qu'il recueille à l'aide de l'analyse documentaire, de l'observation participante et des entretiens, lui permet d'aboutir à la conclusion que la transition démocratique, la mondialisation, la dynamique associative intense et la construction du handicap comme une injustice donc comme

un problème social notamment par les associations de/pour personnes handicapées constituent les conditions d'émergence du mouvement des droits des personnes handicapées à Taiwan entre 1981 et 1987. De plus, il soutient que le développement et l'institutionnalisation du mouvement s'effectuaient entre 1988 et 1992. Et de 1993 à 2002, une ligue d'associations de/pour personnes handicapées se mettait en place, laquelle a joué un rôle décisif dans le développement du mouvement. Enfin, elle soutient que ce mouvement parvenait à amener le gouvernement taiwanais à mettre en place des politiques publiques visant garantir les droits de ces personnes.

CHAPITRE III

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous présentons la procédure observationnelle que nous avons respecté pour essayer de comprendre et d'expliquer la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022. Ainsi, dans un premier temps, nous précisons la population et la sous-population auprès desquelles nous avons collecté les données empiriques. Dans un deuxième temps, nous précisons la méthode et les techniques que nous avons mobilisées pour recueillir ces données. Dans un troisième temps, nous présentons le déroulement de la collecte des données, les considérations éthiques et la manière dont les données ont été analysées. Enfin, nous présentons de manière schématique les concepts, les dimensions et les indicateurs qui président à la construction des instruments de collecte de données.

3.1. Définition de la population et de l'échantillon de la recherche

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, la théorie du processus politique repose sur l'idée que les acteurs cruciaux des mouvements sociaux sont des militants, des politiques et des professionnels rémunérés pour défendre la cause. À ce titre, les responsables des organisations de personnes handicapées (OPH), les anciens Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées et les responsables des organisations non gouvernementales internationales qui fournissent des appuis techniques et financiers aux OPH en Haïti, constituent les acteurs cruciaux, donc la population auprès de laquelle nous avons collecté les données empiriques. Suivant la base de données du Bureau du Secrétaire d'État

d'Haïti à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), le nombre des organisations de personnes handicapées en Haïti est estimé à 184 (en réalité ce chiffre est beaucoup plus élevé selon certains responsables d'OPH interrogés) et le nombre d'anciens Secrétaires d'État est très exactement trois. Le nombre de responsables d'organisations de personnes handicapées devrait être environ 184 et plus.

Ainsi, notre population d'étude est définie selon les trois critères non nécessairement mutuellement inclusifs suivants : être présentement un(e) responsable ou avez été un (e) responsable d'une organisation de personnes handicapées ayant participé à la publicisation de la cause du handicap entre 2018 à 2022 ; être un ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées ; être présentement un(e) responsable ou avez été un (e) responsable dans une organisation non gouvernementale internationale fournissant des appuis techniques et/ou financiers à des organisations de personnes handicapées en Haïti entre 2018 à 2022.

Dans le cadre d'une recherche qualitative, il n'est pas nécessaire de collecter des données auprès de toute la population visée pour pouvoir tirer des conclusions valides (Angers, 2005). Ce qui importe, selon Angers (ibid.), c'est la diversité des profils des acteurs (compte tenu de leur fonction différente) pour pouvoir recueillir des données variées et fécondes. À cet effet, nous nous avons renseigné auprès d'un échantillon de la population susmentionnée. Ce qui compte pour nous le plus, c'est la diversité des profils des acteurs. À ce titre, notre échantillon a été constitué de cinq (5) responsables d'organisations de personnes handicapées, de trois (3) anciens

Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées et de trois (3) responsables locaux d'organisations non gouvernementales internationales.

Pour sélectionner cet échantillon, nous avons priorisé l'échantillonnage non probabiliste accidentel, d'une part, en raison du fait que celui-ci permet de prioriser la pertinence du profil des enquêtés et les rôles qu'ils ont pu jouer dans la dynamique du mouvement social des personnes handicapées de 2018 à 2022. Ce qui revient à dire que des enquêtés « sélectionnés, parce que disposant de savoir et d'expérience, susceptibles de fournir des données valides et complètes, sont plus utiles que la question peu productive de leur représentativité » (N'Da, 2015 : 100).

En ce sens, nous avons sélectionné, d'une part, un responsable dans chacun des trois grands regroupements d'organisations de personnes handicapées ayant des ramifications dans différents départements géographiques du pays et, d'autre part, une responsable et un responsable dans deux organisations de personnes handicapées (OPH). Pour les responsables des regroupements, il s'agit de : Brunel Saül du Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH) ; Emilio Néas de la Coalition Nationale des Organisations de Personnes Handicapées (CONAPH) ; Josué Jean-Baptiste de la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH). Pour les deux responsables d'OPH, il s'agit de : Dr Michel A. Péan de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA) ; et, Soinette Désir de l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH).

Le Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH), fondée en 1994, regroupe actuellement plus d'une soixante d'organisations et institutions de/pour personnes handicapées à travers le pays. Il priorise comme axes d'actions le renforcement des capacités organisationnelles de ses membres, la sensibilisation et le plaidoyer pour l'intégration des personnes handicapées quelle que soit leur déficience.

La Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH), fondée en 2011, réunissent 38 associations de personnes handicapées à travers le pays. Elle déploie ses actions dans les domaines du renforcement des capacités organisationnelles de ses membres et de la sensibilisation pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées.

La Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH) créée en 2018, regroupe une dizaine d'organisations évoluant dans le Sud du pays (notamment aux Cayes). Ses actions sont orientées principalement vers l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des lois nationales relatives aux droits des personnes handicapées.

En ce qui a trait à la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA), fondée en 1952, les actions de cette OPH visent à prévenir la cécité, faciliter le processus d'intégration sociale des personnes non et mal voyantes dans le tissu social haïtien. Elle déploie ses actions aussi bien dans la Capitale que dans (8) départements géographiques du pays.

En ce qui concerne l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH), créée en 2009, elle mène des actions de plaidoyer en vue non seulement de l'inclusion des personnes handicapées mais aussi en vue de lutter contre les violences faites aux femmes et filles handicapées quelle que soit leur déficience. Elle déploie ses actions aussi bien dans la Capitale que dans des villes de province du pays.

En ce qui a trait aux trois (3) anciens Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées sélectionnés, il s'agit de : Dr Michel A. Péan (2007 à 2011) ; Gérald Oriol Jr (2011 à 2016 et 2017 à 2020) ; et Soinette Désir (2020 à 2021). Ils sont des acteurs et témoins privilégiés de la dynamique du mouvement social des personnes handicapées de 2018 à 2022. D'autant plus que Dr Michel A. Péan est un pionnier du mouvement social des personnes handicapées (MSPH) et responsable actuel de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA) et membre du Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH) ; Gérald Oriol Jr membre fondateur de la Fondation J'Aime Haïti (une Organisation pour personnes handicapées) et membre du RANIPH ; Soinette Désir, membre fondatrice de l'UFMORH.

En ce qui concerne les responsables au niveau des organisations non gouvernementales internationales fournissant des appuis techniques et financiers aux OPH en Haïti, il s'agit de : Frédely Jean, Chef de Projet au niveau d'Humanité & Inclusion (HI) ; Jo-Ann Garnier, représentante de Disability Rights Fund(DRF) en Haïti; une responsable au niveau de Christian Blind Mission (CBM). Ces trois organisations non gouvernementales internationales apportent des soutiens

techniques et financiers constants aux organisations de personnes handicapées(OPH) en Haïti depuis plus que cinq (5) ans et travaillent aussi avec des institutions étatiques notamment le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées(BSEIPH). Elles jouent un rôle quasi indispensable dans la dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées.

3.2. Présentation de la méthode et des techniques de collecte de données

Étant donné que l'objectif général de cette recherche est de comprendre et d'expliquer la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022 à partir des vécus et des discours des acteurs concernés, nous avons mobilisé donc la méthode qualitative. Une méthode est dite qualitative lorsqu'elle cherche à comprendre et à dévoiler les intentions, les discours, les actions et interactions des acteurs concrets à la fois du point de vue des acteurs eux-mêmes et du chercheur lui-même (Dumez, 2013). Donc, la méthode qualitative « implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs » (Paillé et Mucchielli, 2021 : 13).

En ce qui a trait aux techniques de collecte de données, nous avons réalisé des entretiens individuels semi-directifs et l'analyse de contenu thématique. Les entrevues individuelles semi-dirigées nous ont permis de recueillir des informations riches et précises. L'analyse de contenu thématique nous a permis « par des procédures systématiques et objectives » (Bardin, 2013 : 47), « d'interpréter des documents dans le but de connaître la vie sociale » (Sabourin, 2009 : 416). À ce titre,

les documents ont été les verbatim des entrevues semi-dirigées que nous avons réalisé. La réalisation des entrevues à la fois avec des responsables des organisations de personnes handicapées, avec des anciens Secrétaires à l'intégration des personnes handicapées et avec des responsables d'organisations non gouvernementales internationales nous a permis de faire la triangulation des sources.

3.3. Déroulement de la collecte et de l'analyse des données

Le fait que nous avons eu des contacts avec des acteurs du mouvement social des personnes handicapées, nous avons été tenu de respecter les principes et règles constituant le fondement éthique d'une recherche scientifique sur des êtres humains. À ce titre, nous avons mis en application de manière rigoureuse tous les principes et règles de la politique de l'Université d'Ottawa en matière d'éthique de la recherche auprès des êtres humains.

Pour réaliser les onze (11) entrevues individuelles semi-dirigées, nous avons contacté personnellement un à un les onze enquêtés visés en vue de définir la date et l'heure de l'entrevue. Nous avons partagé avec chacun d'entre eux, via WhatsApp, la lettre d'invitation officielle et le formulaire de consentement à signer. Nous avons pris le soin dès le premier contact de les informer de l'objectif de la recherche et de nos obligations éthiques et déontologiques à leur égard. Tous les enquêtés, sauf une responsable au niveau de Christian Blind Mission (CBM), nous ont autorisé à citer leur nom et leur fonction au sein de leur organisation dans cette thèse.

Chacune des entrevues a eu une durée de quarante-cinq (45) minutes au minimum et a été réalisé par téléphone (via WhatsApp et zoom sans activation de vidéo) et a été enregistrée avec l'autorisation des interviewés. Nous avons réalisé les entrevues par téléphone en raison de la situation sécuritaire très critique du pays qui rend extrêmement difficile tout déplacement sur le territoire national.

Par ailleurs, vu que nous avons travaillé pendant plus de deux ans dans le secteur du handicap en Haïti, non seulement nous connaissons personnellement pratiquement tous les responsables des OPH, des anciens Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées, des responsables locaux des organisations non gouvernementales internationales mentionnés précédemment, mais aussi nous avons eu leurs courriels et numéros de téléphone personnels. Donc, cela a été facile pour nous d'entrer en contact avec eux.

Les données récoltées à partir des entrevues ont été l'objet de transcription en vue d'extraire les segments significatifs pour notre analyse (Savoie-Zajc, 2009). Ces segments ont été sélectionnées au prisme des dimensions et indicateurs des concepts clés mobilisés dans cette thèse d'autant plus que les guides d'entrevue ont été construits à partir de ceux-ci. Après avoir lu à plusieurs reprises les verbatim, nous avons souligné avec un surligneur jaune les extraits significatifs pour notre analyse. Nous avons considéré comme significatifs tous les extraits mentionnés d'une façon ou d'une autre par presque tous les interviewés (mais pas uniquement) et surtout qui correspondent aux indicateurs, dimensions du concept de mouvement social et à l'objectif général de la thèse. Ce qui revient à dire que ces derniers nous ont servis de

thèmes pour interpréter les verbatim dans le but de sélectionner des contenus significatifs afin de comprendre et d'expliquer la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022.

TABLEAU I : OPÉRATIONNALISATION DES CONCEPTS

CONCEPTS	DIMENSIONS	INDICATEURS
Mobilisation des ressources	Organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de l'organisation ; • Nombre de membres ; • Reconnaissance légale ; • Niveau d'études des responsables de l'organisation ; • Profession des membres.
	Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de financement ; • Partenariat avec des ONG nationales ; • Partenariat avec des ONG internationales ; • Relations avec des autorités politiques ; • Relations avec des leaders politiques ; • Relations avec des médias ; • Membres capables de rédiger les documents de l'organisation
Structure des opportunités politiques	Opportunités politiques et menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement peyi lòk ; • Mouvement Petrocaribe ; • Pandémie de la covid-19 ; • Insécurité ; • Absence de Parlement ; • Absence de Président de la République.
Cadres de l'action collective	Diagnostic de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des problèmes des personnes handicapées ; • Indentification des responsables des problèmes des personnes handicapées ; • Discours sur les problèmes identifiés ; • Identification des actions possibles.
	Répertoire d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer • Sit-in ; • Manifestation de rue ; • Pétition ; • Participation à des émissions de radio ;

		<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'enquête sur les conditions de vie des personnes handicapées.
--	--	--

CHAPITRE IV

PORTRAIT ANALYTIQUE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DU MOUVEMENT SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES DE 2018 À 2022

Du début des années 1980 jusqu'à 2018, le mouvement social des personnes handicapées parvient à mobiliser, malgré le contexte difficile décrit dans le premier chapitre, des ressources (organisationnelle, financière, matérielle et technique) nécessaires à son émergence, son développement et ses acquis (Baranyi et Louis, 2016; Masson, Baranyi et Louis, 2021). De 2018 à 2022, ce mouvement est confronté à un climat socio-politique, institutionnel, sécuritaire, économique et financier encore plus difficile. Ainsi, on peut se demander si ce mouvement parvient encore à mobiliser les ressources nécessaires (organisationnelle, financière, matérielle, technique, médiatique et politique)¹⁰ pour poursuivre son développement, consolider et faire de nouveaux acquis. En conséquence, dresser un portrait analytique de la mobilisation des ressources constitue une étape cruciale dans la compréhension et l'explication de la dynamique du mouvement social des personnes handicapées (MSPH) durant cette période. Tel est donc l'objectif de ce chapitre.

¹⁰ Le choix de ces ressources correspond à l'opérationnalisation du concept mobilisation des ressources réalisée dans le chapitre précédent. Laquelle opérationnalisation s'effectue à partir des dimensions et indicateurs du concept mobilisation des ressources présentés dans le chapitre consacré au référentiel conceptuel et théorique.

4.1. Les ressources organisationnelles

La base de données du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) sur les organisations de personnes handicapées (OPH) ne permet pas de connaître de façon exhaustive leur nombre en Haïti. Certaines de ces organisations ne se font pas enregistrées sur cette base de données, car ce n'est pas une obligation légale d'existence et de fonctionnement. Celles qui se font enregistrées, le font, d'une part, parce qu'elles ont un statut légal et, d'autre part, parce que c'est un des critères officiels pour bénéficier des subventions ou des allocations du BSEIPH. Cela étant dit, même si cette base de données, actualisée depuis le 30 août 2019, ne précise pas la date de création de ces organisations et donc ne permet pas d'observer la croissance numérique de celles-ci dans le temps, elle permet quand même d'en dénombrer 184 dans les (10) départements géographiques du pays réparties ainsi : Ouest : 71 ; Nord-Ouest : 1 ; Nord : 14 ; Nord-Est : 3 ; Artibonite : 19 ; Centre : 24 ; Sud : 26 ; Sud-Est : 15 ; Nippes : 1 ; Grand-Anse : 10.

À défaut de pouvoir nous baser sur ces données pour mettre en évidence la croissance numérique des organisations de personnes en Haïti de 1980 à 2022, des données non chiffrées collectées auprès de nos enquêtés nous amènent à penser que celle-ci est assez conséquente pendant cette période notamment pendant ces dix dernières années. En ce sens, Dr Michel A. Péan, ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées et responsable de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA), nous informe, lors de notre entretien avec lui, qu'« il y a quelque chose qui est à la mode depuis après le tremblement de terre [12 janvier

2010], il y a beaucoup d'organisations qui sont créées. Cela crée un amalgame, on met toutes les personnes handicapées ensemble ».

Cela nous amène donc à nous interroger sur les raisons qui sont à la base d'une telle croissance. Celle-ci peut s'expliquer, selon nos informateurs, par le fait que les organisations de personnes handicapées constituent un cadre efficace pour non seulement diagnostiquer les difficultés auxquelles font face les personnes handicapées qui sont généralement isolées et discriminées, mais aussi pour formuler des revendications et mener des actions en vue de l'amélioration voire de la transformation des conditions de vie de ces personnes. Voici donc un extrait d'entretien représentatif des propos de nos informateurs :

Pour moi...comment je peux dire ça, les OPH représentent un espace où les personnes handicapées peuvent discuter, prendre conscience de leurs problèmes et surtout...euh...comment je peux dire ça, j'aurais dit un espace pour se mobiliser, pour forcer les autorités étatiques à prendre leurs responsabilités. En ce sens, je peux dire que l'augmentation des OPH que nous voyons actuellement dans le pays est un bon signe que les personnes handicapées arrivent à comprendre que l'union fait la force...ensemble nous sommes plus forts (Josué Jean-Baptiste, CONOIPH).

Tous nos informateurs s'accordent à dire que les organisations de personnes handicapées forment l'épine dorsale du mouvement social des personnes handicapées et donc la ressource nécessaire à la mobilisation d'autres ressources stratégiques (financières, techniques matérielles, politiques et médiatiques) pour consolider et poursuivre le développement de ce mouvement. Cela rejoint donc la perspective de Pierru (2010 : 34) lorsqu'il soutient que l'organisation est « en soi une ressource

susceptible de capter et d'injecter d'autres ressources pour permettre l'émergence et le maintien d'un mouvement social ».

D'un autre côté, s'il est vrai que les organisations de personnes handicapées ont tendance à réaliser chacune de leur côté leurs propres activités et projets, il est tout aussi vrai qu'elles montrent leur capacité à se regrouper en plateforme, en réseau ou en coalition. Ainsi, il y a le Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH) fondée en 1994 regroupant actuellement plus soixante d'organisations et institutions de/pour personnes handicapées à travers le pays ; il y a la Fédération Haïtienne des Associations et Institutions des Personnes Handicapées (FHAIPH) née en 2000 évoluant dans les dix départements géographiques du pays, regroupant plus de 105 organisations membres ; il y a la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH) fondée en 2011 réunissant 38 associations de personnes handicapées à travers le pays ; il y a la Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH) créée en 2018 regroupant une dizaine d'organisations évoluant dans le Sud du pays.

Une question s'impose d'elle-même : pourquoi les organisations de personnes handicapées (OPH) se regroupent-elles en réseau, coalition ou fédération ? En analysant les discours des représentants de ces structures, nous sommes parvenus à identifier deux facteurs explicatifs. Le premier renvoie au fait que les OPH se sont rendues compte de la nécessité de se regrouper afin de défendre plus efficacement leurs droits et intérêts auprès des autorités étatiques et au sein de la société dans la

perspective de faire advenir une société haïtienne inclusive et donc respectueuse des droits de ses fils et filles handicapés et handicapées. Le second renvoie au fait que les OPH se sont rendues compte aussi qu'en étant regroupées, elles ont plus de chance d'être soutenues financièrement et techniquement par des organisations non gouvernementales internationales et d'adresser leurs revendications auprès des instances internationales qui définissent l'agenda mondial de la question du handicap. Voici donc trois extraits d'entretiens significatifs :

RANIPH a été créé dans le but d'aider les organisations de personnes handicapées à être plus fortes. RANIPH devait permettre aux personnes handicapées de faire pression sur l'État. Avec RANIPH, les OPH devaient pouvoir bénéficier des financements des partenaires pour mener la bataille de l'inclusion des personnes handicapées. C'est en grande partie grâce à RANIPH qu'on a aujourd'hui la Loi sur l'intégration des personnes handicapées. Même si dans la réalité, c'est un petit groupe de personnes qui dirige RANIPH. Les organisations ne savent presque rien de rien (Brunel Saül, RANIPH).

C'est toujours mieux lorsqu'il y a 5, 15 associations qui se mettent ensemble pour mettre en place une coalition, mais, mais, ça nous permet d'être beaucoup plus fortes et les revendications que nous allons faire passer, faire valoir, auront plus de force... Sans vouloir te cacher, une institution comme CBM a encouragé grandement l'ensemble de ces associations qui n'appartenaient ni à FAIHPH, ni à RANIPH à monter une coalition...ce qui permettra d'aboutir à de meilleurs résultats (Josué Jean Baptiste, CONOIPH).

À l'époque, lorsque nous avons eu à faire le rapport alternatif, le critère est qu'il devait être fait par une coalition nationale. Comme en Haïti à l'époque il n'y avait pas une coalition nationale qui pouvait travailler pour collecter les idées de toutes les associations à travers le pays. Notre coalition [créée de façon *ad hoc*] a trouvé l'appui pour aller consulter les autres associations à travers le pays...Puisque nous avons consulté plus que 50 institutions et associations, c'était de voir dans quelle mesure

quelques associations qui se portent volontaires peuvent permettre d'arriver à créer cette nouvelle structure qui continuera à travailler sur un ensemble de points concernant les droits des personnes handicapées. C'est dans ce sens que nous commençons avec une dizaine d'associations (Emilio Néas, CONAPH).

Ce qui précède montre que « loin d'être une "constante" dans une équation de mouvement social, une organisation voit sa structure interne se modifier, réfractant en interne les transformations "externes" de son "environnement" » (Pierru, 2010 : 34). De même, cela montre aussi que « lors des processus contestataires, des possibles latéraux s'ouvrent ou se referment (par exemple des coalitions [...]) [...] » (ibid.). Dans cet ordre d'idées, nous pouvons affirmer que des organisations de personnes handicapées en Haïti ont montré leur capacité à créer d'autres structures organisationnelles d'une plus grande portée au cours de leur mouvement en vue de poursuivre plus efficacement leurs objectifs.

Le fait de montrer qu'elles sont capables de se mettre ensemble pour mieux défendre leur cause, n'exclut pas totalement la concurrence. À titre d'exemple, les OPH qui ont créé la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH) pouvaient opter pour une intégration dans la Fédération Haïtienne des Associations et Institutions des Personnes Handicapées d'Haïti (FHAIPH) ou le Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH) qui ont été tous les deux déjà en place à l'époque, au lieu de cela, elles ont créé une nouvelle coalition pour faire, *in fine*, le même travail, à savoir la défense des droits des personnes handicapées et le renforcement des capacités organisationnelles de ces membres. L'ancien Secrétaire d'État à l'intégration des

personnes handicapées, Gérald Oriol Jr, précise, lors de notre entretien avec lui, qu'« on peut associer la création d'autres regroupements d'OPH à leur insatisfaction par rapport aux actions de la FHAIPH ou du RANIPH ».

Il importe, par ailleurs, d'accentuer sur le fait que des organisations gouvernementale et non gouvernementale internationales ont incité ou encouragé des organisations de personnes handicapées (OPH) à se regrouper en coalition. Deux des trois extraits d'entretien précédents en donnent la preuve. Dans le troisième, il est clair que le critère de *Coalition d'OPH* mis en place par les Nations Unies pour que les OPH en Haïti puissent produire un rapport alternatif en 2018 concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par l'État haïtien, a favorisé la création de la Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH). Dans le deuxième, il est aussi clair que les encouragements de Christian Blind Mission (CBM) ont favorisé la création de la CONOIPH.

Aussi, en tenant compte du fait que des organisations non gouvernementales internationales comme Humanité & Inclusion (HI) , Christian Blind Mission (CBM) et Disability Rights Fund (DRF), trois grands partenaires techniques et financiers des OPH en Haïti, préfèrent appuyer des organisations, des regroupements ou des coalitions d'organisations de personnes handicapées au lieu des personnes handicapées individuellement, peut-on se demander si cette croissance numérique des OPH évoquées précédemment n'est pas liée aussi au fait que des personnes handicapées se rendent compte qu'il possible de créer et de faire fonctionner une

organisation comme une ressource pour capter, dans une certaine mesure, à des fins personnelles d'autres ressources notamment financières. Dans cette perspective, cet extrait d'entretien avec l'ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées Gérald Oriol Jr est très pertinent :

Et très souvent, il faut l'admettre, des leaders des organisations, pas seulement les organisations de personnes handicapées, c'est valable pour toutes les organisations, ne travaillent pas, ils sont en quête d'emploi, ils sont en quête de ressources financières, donc euh, ils font...il y a un tas d'associations qui ont été créées euh qui n'ont pas nécessairement une philosophie et un véritable objectif social...mais c'est plutôt un organisme qui a été créé pour répondre à des besoins personnels.

4.2. Les ressources financière, technique et matérielle

Dans leur travail empirique de 2018 à 2020, Masson, Baranyi et Louis (2021) ont mis en lumière la très grande dépendance des organisations de femmes handicapées aux appuis financiers, matériels et techniques des organisations non gouvernementales internationales telles que Disability Rights Fund (DRF), International Disability Alliance (IDA) et Bureau des avocats internationaux (BAI). Concrètement, cela signifie, d'une part, que le fonctionnement administratif, les matériels de bureau et la réalisation des activités de ces organisations sont assurés presque exclusivement par les ONG internationales en question et, d'autre part, que le développement et le renforcement des capacités organisationnelles (rédaction de rapports, techniques de plaidoyer et de gestion de projet) de ces OPH sont assurés largement pas ces mêmes ONG internationales.

Notre enquête de terrain nous permet d'observer que cette réalité ne concerne pas seulement les organisations de femmes handicapées, mais aussi l'ensemble des OPH. Ainsi, il ne nous paraît pas exagérer d'affirmer que sans les soutiens des ONG internationales, la majorité des OPH fonctionnerait de façon extrêmement limitée. En ce sens, Emilio Néas, responsable de la Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH) dans le Sud du pays affirme, lors de notre entretien avec lui, que « nous avons eu un appui d'ONU-Femmes qui nous a permis d'acheter la majorité des matériels que nous avons dans notre bureau en termes de logistique : chaise, tables et autres ». En ce qui a trait au paiement du loyer du bureau de la CONAPH, il affirme qu'il est payé « dans le cadre des appuis que nous recevons de nos partenaires ». Il précise, en outre, que la CONAPH a pu bénéficier des appuis techniques (techniques de plaidoyer et de rédaction des rapports d'activités et d'enquête) et financiers de Disability Rights Fund (DRF), d'International Disability Alliance (IDA), d'Empak (une organisation non gouvernementale nationale) et de Global Greengrants Fund. Dans la même veine, Soinette Désir, responsable au niveau de l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH), nous confie que

Sans l'appui financier de nos partenaires, notre organisation aurait eu du mal à réaliser ses projets...Pour être honnête, notre bonne volonté et notre engagement ne suffisent pas, il faut de l'argent. Et, je peux te dire...tu le sais déjà car tu as travaillé dans le secteur, la majorité des personnes handicapées n'est même pas capable de subvenir à leurs besoins.

L'extrait d'entretien suivant réalisé avec Frédely Jean, responsable au niveau d'Humanité & Inclusion (HI), est aussi fort éloquent :

HI [Humanité & Inclusion] fournit un appui au développement organisationnel aux OPH qui se traduit ainsi: 1. Le renforcement institutionnel qui vise à redynamiser la vie institutionnelle de l'organisation (la gouvernance, la mission, la culture, l'identité, les cadres régulateurs, les valeurs, le leadership, la direction, la légitimité de l'organisation...). 2. Le renforcement organisationnel qui vise à renforcer les capacités structurelles (la structure et le fonctionnement de l'organisation), les capacités opérationnelles (la performance des actions) et les capacités financières (l'entretien d'une organisation). 3. Le renforcement de capacités qui vise à augmenter les compétences techniques des membres de l'organisation locale sur des domaines bien spécifiques en lien avec leur plan d'action stratégique afin d'améliorer l'opérationnalité technique et pour assurer une meilleure qualité des services à destination des bénéficiaires finaux. Le renforcement mis en œuvre par HI se concrétise par deux modalités : la coopération technique : formation, appui-conseil, transfert du savoir-faire, missions d'expertise, « learning-by-doing » (= apprentissage), recherche / expérimentation / capitalisation, édition, évaluation, audit, lobby, détachement de personnel, travail en réseau, mise en lien avec d'autres OPH dans d'autres pays, etc. HI fournit des ressources telles le financement de la structure (don, subvention, crédit, etc.), dotation en matériel, prise en charge de certains frais (ressources humaines, déplacements, événements, formation, etc.), financement des micro-projets et de certaines activités ou événements nationaux comme la célébration de la journée internationale des droits des personnes handicapées le 3 décembre. etc... L'objectif visé par ce renforcement est d'augmenter l'autonomisation de chaque acteur local, empowerment.

Nous tenons à préciser que la grande pertinence de ce long extrait réside dans le fait que quasiment toutes les informations qui y sont présentées sont évoquées par les responsables d'OPH interrogées et ceci même s'ils parlent de partenaires ou d'ONG internationales différentes. Ainsi, il nous paraît évident que la dynamique

organisationnelle et donc le maintien du mouvement social des personnes handicapées sont largement dépendants de la mobilisation des ressources exogènes ou des appuis techniques et financiers des ONG internationales.

Selon Emilio Néas, responsable de la CONAPH, « en 2018, les activités de préparation du rapport alternatif sur l'application par l'État haïtien de la convention relative aux droits des personnes handicapées et les déplacements des représentants de la Coalition des OPH à Genève pour présenter le rapport, ont été tous financés par DRF ». Il précise par ailleurs que « le 1er juin 2023, CONAPH a ouvert la saison cyclonique en organisant un atelier de réflexion et de renforcement des capacités dans le cadre d'un projet de plaidoyer pour la réduction des effets du changement climatique sur les personnes handicapées financé par Global Green Grant Fund ». Il nous informe aussi que « les projets réalisés par la CONAPH sont toujours rendus possibles grâce à l'appui technique ou financier d'au moins un de nos partenaires ».

D'un autre côté, Josué Jean Baptiste, responsable de la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH), souligne que « pendant la pandémie de la covid-19, HI [Humanité & Inclusion] a permis à la CONOIPH de distribuer des kits alimentaires aux personnes handicapées qui sont membres des organisations de la coalition ». Dans la même veine, Frédely Jean, responsable au niveau de HI, souligne que durant la période 2018 à 2022, HI a appuyé techniquement et financièrement le

Plaidoyer pour la reconnaissance de la réadaptation dans le plan stratégique de la santé et pour un accès sûr aux services de réadaptation fonctionnelle (ce plaidoyer est

porté par l'Association d'Aide des Techniciens en Physiothérapie pour les personnes handicapées, RANIPH, Association des professionnels en Physiothérapie, etc...).

De même, Brunel Saül, responsable au niveau du Réseau Associatif National pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH), souligne que « les activités de consultation réalisées par les OPH et le plaidoyer pour l'adoption de la loi sur l'accessibilité à l'environnement bâti [Loi sur les normes d'accessibilité de l'environnement bâti] en 2018 ont été financé majoritairement par CBM ».

4.3. Les ressources médiatiques

Les responsables des organisations de personnes handicapées (OPH) interrogés dans le cadre de cette thèse précisent tous qu'il est de pratique d'inviter les médias à couvrir le lancement d'un projet important, un sit-in, une marche ou une manifestation de rue. Il est aussi de pratique au sein des OPH de faire publier dans la presse toute action jugée importante. Ainsi, Soinette Désir, responsable au niveau de l'UFMORH, affirme que

Quand l'UFMORH envoie l'invitation, donc les médias vont venir parce que l'UFMORH a l'habitude d'entreprendre des relations avec la presse...Étant donné que quand on fait une conférence de presse, on fait des recommandations, on fait des choses et que la presse trouve que c'est important et que maintenant ils ont intérêt aussi à venir parce que la presse aussi veut avoir de choses qui peuvent influencer aussi...En novembre 2020, si je ne me trompe pas, oui novembre 2020, on avait réalisé une formation spécifiquement pour les travailleurs de la presse...Et cette formation a porté beaucoup de fruits.

Emilio Néas, responsable de la CONAPH, affirme que celle-ci

Travaille avec presque tous les médias dans le sud. Même les médias en ligne, nous travaillons avec eux...Nous utilisons beaucoup Facebook...Parfois, cela arrive que nous donnons des conférences de presse et des interviews avec des médias dans la Capitale[Port-au-Prince], nous donnons des interviews bien entendu sur la question des personnes handicapées.

Par ailleurs, notons qu'

À l'initiative de la Société haïtienne d'aide aux aveugles (SHAA) et de l'association « "Fè m kado yon pye", 2 022 personnes ont signé une pétition pour exiger à l'État haïtien le respect de ses engagements envers les personnes handicapées. En conférence de presse le mercredi 29 juillet [2020], les fers de lance de ce mouvement revendicatif ont alerté sur la situation préoccupante de cette catégorie qui peine encore à s'intégrer dans la société (Le Nouvelliste, 2020).

Dans cet ordre d'idées, le point de vue de Fillieule et Tartakowsky (2008 : 132) retrouve toute sa pertinence :

Les médias ont une importance cruciale pour tous ceux qui n'ont pas accès régulier au système politique. C'est par la publicisation que les contestataires peuvent espérer obtenir un droit d'entrée dans telle ou telle arène institutionnelle, c'est-à-dire la reconnaissance comme interlocuteur légitime (représentativité), la prise en compte de leur propre définition de la situation (établissement d'un problème) et des solutions à y apporter (décisions politiques).

Cela implique donc, comme le précise Granjon (2020 : 378), que « sans image publique, les mouvements sociaux ne peuvent, en effet, guère ne prétendre à l'efficacité ». En ce sens, Dr Michel A. Péan, ancien Secrétaire d'État et responsable de la SHAA, précise que « sans les médias, le mouvement handicapé haïtien n'aurait pas pu être ce qu'il est aujourd'hui. Ce sont les médias qui nous permettent

d'avancer...Il n'y a pas une seule activité que nous avons réalisée que les médias ne sont pas présents suite à notre invitation ». Il rajoute, par ailleurs, qu'« il y a des journalistes qui se sont engagés même à défendre la cause des personnes handicapées ». Même dans le contexte d'insécurité et sociopolitique actuel, il rajoute que « les médias donnent des interviews régulièrement aux personnes handicapées, RANIPH, FHAIPH, UFMORH et SHAA pour parler de l'impact du climat de violence sur les personnes handicapées ».

Il faut souligner que les OPH et regroupements d'OPH qui nous intéressent dans le cadre de cette thèse possèdent au moins un compte sur les réseaux sociaux notamment un compte Facebook. Ce réseau social permet à ces structures de publiciser plus facilement leurs activités et revendications. Néanmoins, l'invitation des médias dits traditionnels (radios, télévisions et journaux) et des médias en ligne à des conférences de presse pour annoncer le début de la mise en œuvre d'un projet, présenter des résultats d'un projet, faire des dénonciations ou revendiquer la jouissance de certains droits, reste la méthode la plus utilisée par ces structures pour répondre à leurs besoins de publicisation.

Donc, il est clair que les organisations de personnes handicapées (OPH) mobilisent les médias comme une ressource stratégique pour promouvoir leurs droits auprès des autorités étatiques et par ricochet auprès de la société haïtienne. En réalisant des formations pour les travailleurs de la presse et en invitant ceux-ci à des conférences de presse, le mouvement social des personnes handicapées indique clairement l'importance qu'il accorde aux médias et au public. À ce niveau, des

recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le niveau d'appui du public au mouvement social des personnes handicapées.

4.5. Les ressources politiques

Les relations des organisations d'un mouvement social avec des partis politiques et/ou avec des autorités politiques, parviennent, dans plusieurs cas, à fonctionner comme une ressource capitale pour la dynamique de ce mouvement (Neveu, 2005). Nous avons observé, durant la période de 2018 à 2022, que des organisations de personnes handicapées entretiennent des liens plus ou moins étroits avec des autorités et structures institutionnelles politiques qui ont permis à leur mouvement social de faire de petits gains. En ce sens, Soinette Désir, responsable au niveau de l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH), nous informe qu'

Il est question aussi de sensibiliser les politiques sur la cause des personnes handicapées, c'était ça qui m'a amené à rencontrer quelques leaders politiques de l'époque, par exemple l'ancien Président Jovenel¹¹, parce que je devais lui sensibiliser lors de sa campagne sur la Convention et la Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées. Et aussi, oui il y a d'autres leaders, par exemple, il y a Yvon Bonhomme¹². Et les responsables des partis politiques avec lesquels on a aussi des liens pour les former, les sensibiliser aussi sur ce plaidoyer parce que normalement ce

¹¹ Précisons que cette rencontre avec l'ancien Président Jovenel Moïse a facilité la nomination de Soinette Désir comme Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées au BSEIPH en 2020.

¹² Yvon Bonhomme est un militant et le Président du parti politique Patriyòt Rasanble Pou Sove Lakay (PARASOL). En 2018, il a été nommé Directeur Général du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE).

sont ces leaders politiques s'ils arrivent au pouvoir qui pourraient faire quelque chose en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

Dans la même veine, Brunel Saül, responsable au niveau du Réseau Associatif National pour Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH), souligne qu'

Il y a des membres du réseau qui faisaient partie du cabinet d'un ancien conseiller du conseil électoral provisoire. Le secrétaire national adjoint faisait partie du cabinet d'Alex. RANIPH a accepté de faire partie du conseil électoral provisoire sous la présidence de Jovenel Moïse sans en informer les autres membres. Après, ils [les membres du secrétariat du RANIPH] disent non qu'ils non pas vraiment accepté. La confusion, c'est parce qu'on a fait un deal avec le secrétaire général adjoint. Le secrétaire général lui-même on n'a pas fait de deal avec lui...Ce sont RANIPH, FHAIPH et CONOIPH qui ont contribué pour que Alex soit Conseiller électoral, mais ils ne veulent pas le reconnaître en public.

S'il est vrai que cette allégation n'a pas été confirmée par le secrétariat du RANIPH, il est aussi vrai que son secrétaire général adjoint a été effectivement membre du cabinet du conseiller électoral Louis Arlext Noël. D'un autre côté, notons que ce dernier a été déjà Président de la Fédération Haïtienne des Associations et Institutions de Personnes Handicapées (FHAIPH) et il est actuellement Président de la FHAIPH après qu'il n'est plus au Conseil électoral provisoire.

Par ailleurs, Brunel Saül du RANIPH, précise que son organisation dénommée Organisation des Handicapés en Action pour le Progrès (OHAP) (membre du RANIPH) fait partie jusqu'à présent du regroupement politique dénommé SDP (Secteur Démocratique et Populaire). Notons que ce groupement politique a été un acteur clé dans les manifestations de rue contre l'ancien Président Jovenel Moïse et

le mouvement Peyi lòk. Il y a plusieurs membres de ce regroupement qui parviennent à occuper des fonctions clés au sein du gouvernement *de facto* actuel en Haïti.

D'un autre côté, l'ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, Gérald Oriol Jr, souligne, lors de notre entrevue avec lui, que

Nous autres, pour pouvoir vraiment répondre aux attentes de notre population cible à cette époque [2018 à 2020] au niveau de l'État, on essayait vraiment de développer une approche participative dans euh...à travers des actions du Bureau [BSEIPH] par exemple. Quand on devrait développer des projets de loi, on consultait, on travaillait de concert avec la société civile [OPH] pour recueillir leurs opinions et recueillir des recommandations pour améliorer, enrichir et finaliser les différents textes de loi, donc non seulement ça se faisait à Port-au-Prince mais aussi dans les villes de province de façon à ce que ça reflète les attentes, les aspirations de la population.

La relation entre le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et les organisations de personnes handicapées (OPH) se donne à voir aussi sous la forme d'appui financier du premier aux secondes. Ainsi, en 2019, le quotidien haïtien Le Nouvelliste rapporte que

La Société haïtienne d'aide aux aveugles (SHA) [SHAA], Foyer d'amour d'Haïti, l'Association des handicapés en mouvement (ASHAMO), la Coalition nationale des organisations pour l'intégration des personnes handicapées (CONOIPH) et l'Arche Haïti sont les cinq associations bénéficiaires de cette subvention financière offerte par le Bureau du secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées. Les responsables affirment que ce chèque de subvention va prendre en compte les besoins de ces associations, notamment administratifs, institutionnels et matériels, avant de préciser que les bénéficiaires reçoivent un chèque allant de 150 000 à 300 000 gourdes suivant l'importance de leur[s] besoins (Le Nouvelliste, 2019).

Dans cet ordre d'idées, il nous paraît qu'il n'existe pas un cloisonnement étanche entre le mouvement social des personnes handicapées et l'État haïtien. Dr Michel A. Péan, ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées et responsable de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA), souligne que « nous même, nous considérons que le BSEIPH n'est pas un cadeau de l'État, c'est le fruit de notre travail. Donc, quel que soit le gouvernement, qu'il soit mauvais ou pas, nous ne tenons pas compte de cela, depuis que le Secrétaire d'État le veut, nous collaborons avec lui ». Il rajoute

Quel que soit les Secrétaires d'État, bon, ils ont toujours coopéré avec nous, est-ce que tu me comprends ? Et nous même aussi, nous sommes très conscients de cela, nous sommes toujours ouverts. Si un Secrétaire ne souhaite pas collaborer avec nous, c'est à ce moment-là que nous l'ignorons. Lorsque j'ai laissé le BSEIPH en 2015, je garde toujours de bon contact avec Gérard Oriol, on a travaillé en ensemble sur la production de documents portant sur l'application et le suivi du cadre juridique...L'actuel Secrétaire Génard Joseph fait pareil, il est venu nous voir, nous discutons avec lui.

Il est important de noter qu'il nous paraît exister une sorte de norme non écrite, depuis la création du BSEIPH en 2007 jusqu' à nos jours, qui fait en sorte que c'est presque toujours une personne handicapée venant du milieu associatif des personnes handicapées qui est nommée Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées. Ainsi, trois (3) des quatre Secrétaires d'État qui ont officié au BSEIPH, depuis sa création, viennent respectivement des organisations suivantes : Dr Michel A. Péan, RANIPH/SHAA ; Gérard Oriol Jr, Fondation J'Aime Haïti (FJAH)/RANIPH ; et Soinette Désir, UFMORH. Notons que tous les trois sont toujours resté membres de leur OPH pendant et après leur mandant.

En outre, soulignons que le responsable de la Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées (CONAPH), Emilio Néas, a été Chef de Cabinet de l'ancienne Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, SoINETTE Désir, entre 2020 et 2021. De même, Josué Jean Baptiste, responsable de la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH), est actuellement membre du Cabinet de l'actuel Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, Génard Joseph. Notons qu'Emilio Néas est resté responsable de la CONAPH pendant et après son poste de Chef de Cabinet. De même, Josué Jean Baptiste est encore responsable de la CONOIPH.

Ainsi, on assiste donc à une pénétration de la vie institutionnelle étatique par le mouvement social des personnes handicapées. Et compte tenu du fait que ce mouvement continue de mener des campagnes notamment (surtout de 2018 à 2020) sous la forme de plaidoyer auprès des autorités étatiques et leaders politiques pour la mise en application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées, il est donc à la fois dedans et dehors du système politique. Cette observation correspond à celle qui a amené Kriesi (2009 : 27) à tirer la conclusion, toutes proportions gardées, « que les mouvements sont à la fois dedans et dehors et qu'il n'est pas possible de les définir en tant qu'outsiders uniquement ».

Donc, en entretenant des liens assez étroits avec des leaders politiques et avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), les organisations de personnes handicapées sont bien ancrées « dans le domaine de la politique » (ibid. : 22). Donc *la pénétration de la vie institutionnelle étatique, au*

travers du BSEIPH, par le mouvement social des personnes handicapées fonctionne comme une ressource stratégique pour celui-ci. Cela ne signifie nullement que les OPH formant ce mouvement perdent leur puissance critique à l'égard des actions des autorités étatiques. Notons qu'elles ne sont donc pas infondées aux autorités politiques.

En dernière analyse, nous proposons de retenir quatre (4) aspects constitutifs du portrait de la mobilisation des ressources du mouvement social des personnes handicapées de 2018 à 2022. Premièrement, les organisations de personnes handicapées (OPH) constituent la ressource cardinale du maintien et de la dynamique du mouvement social des personnes handicapées. Deuxièmement, la dépendance des OPH vis-à-vis des ressources financières des organisations non gouvernementales internationales constitue une des principales menaces pour une dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées. Troisièmement, les OPH ont pénétré la vie institutionnelle étatique et entretiennent des liens assez étroits avec le monde politique tout en essayant de garder leur puissance critique. Cette pénétration de la vie institutionnelle étatique fonctionne comme une ressource capitale pour le mouvement en question. Quatrièmement, les OPH mobilisent les médias comme une ressource clé pour non seulement publiciser leurs activités et revendications, mais aussi pour chercher l'adhésion de la population haïtienne à leur cause.

Dans le chapitre suivant, nous complétons le portrait analytique de la mobilisation des ressources par les OPH du MSPH de 2018 à 2022 en analysant

l'impact du climat sociopolitique, institutionnel, sécuritaire, sanitaire, économique et financier sur cette mobilisation.

CHAPITRE V

OPPORTUNITÉS POLITIQUES ET MENACES : LES CADRES DE L'ACTION COLLECTIVE DU MOUVEMENT SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans ce chapitre, nous rendons compte, d'une part, des opportunités politiques et menaces auxquelles le mouvement social des personnes handicapées (MSPH) fait face de 2018 à 2022 et la manière dont il a cadré celles-ci et, d'autre part, de l'impact de celles-ci et des cadrages réalisés sur la dynamique du mouvement.

5.1. Mouvement peyi lòk : une menace pour le MSPH

Pour les instigateurs et supporteurs du mouvement peyi lòk, celui-ci constitue un mode d'action politique contestataire pouvant permettre d'amener les autorités étatiques incompetentes à démissionner de leurs fonctions ou à prendre finalement des actions pour améliorer le mieux-être de la population générale (Civil, 2020). Étant donné que le mouvement social des personnes handicapées vise essentiellement à amener les autorités étatiques à prendre des mesures en vue de faire advenir une société haïtienne inclusive où les personnes handicapées peuvent vivre dignement, on pourrait ainsi tenter de croire que le mouvement peyi lòk allait recevoir automatiquement son soutien et son implication. Au contraire, les données collectées auprès de nos informateurs montrent très clairement que le mouvement peyi lòk a été cadré par les organisations de personnes handicapées du MSPH comme une véritable menace pour non seulement la survie des personnes handicapées, mais aussi pour la dynamique organisationnelle positive de leur mouvement. Dans cet ordre d'idées, les trois extraits d'entretien suivants sont très éloquentes :

Avec la question peyi lòk, nous pouvons constater que la première catégorie de personnes qui étaient plus victimes, ce sont les personnes les plus vulnérables surtout les personnes en situation de handicap. Les personnes handicapées vivent au quotidien de la même façon que 98% de la population. Ça veut dire lorsqu'il est question de peyi lòk et insécurité, les personnes handicapées sont les premières touchées, ça veut dire qu'elles ne peuvent pas sortir dans la rue pour aller chercher leur pain quotidien... Nous avons toujours dénoncé à travers les médias, les difficultés qu'ont les personnes handicapées de vaquer à leurs occupations quotidiennes. Nous avons publié des notes de presse, et à travers des émissions phares aussi, nous avons pris position officiellement contre le peyi lòk (Josué Jean Baptiste, CONOIPH).

Les organisations de personnes handicapées n'ont pas participé au mouvement peyi lòk, même si à titre individuel des personnes handicapées ont participé au mouvement. Le mouvement peyi lòk n'était pas dans l'intérêt des personnes handicapées. Au contraire, les personnes handicapées ont beaucoup souffert de ce mouvement. Le mouvement peyi lòk a paralysé les activités de la SHAA (Dr Michel A. Péan, SHAA).

Nous n'avons pas participé à ce mouvement. Concernant le mouvement peyi lòk, nous avons fait une note pour attirer l'attention du gouvernement sur l'impact négatif du mouvement sur les femmes handicapées. Nous avons même fait une note pour demander au gouvernement de prendre des mesures pour corriger la situation. Après la note, la ministre à la condition féminine nous a contacté pour nous donner des kits de denrées alimentaires pour distribuer aux femmes handicapées qui étaient dans le besoin (Soinette Désir, UFMORH).

Dans ces trois extraits, nous repérons les trois opérations essentielles du processus de cadrage décrites par Benford, Snow et Plouchard (2012), à savoir le diagnostic (diagnosis framing), le pronostic (prognostic framing) et la possibilité d'agir (motivational framing).

En ce qui concerne la première opération essentielle du processus de cadrage à savoir le *diagnosis framing* (identification du problème et attribution des

responsabilités), les organisations de personnes handicapées (OPH) s'accordent sur le fait que le mouvement peyi lòk constitue un problème et donc une menace pour les intérêts individuels et organisationnels des personnes handicapées. Sur le plan individuel, le mouvement peyi lòk semble accentuer surtout l'insécurité alimentaire des personnes handicapées compte tenu du fait que celles-ci appartiennent aux catégories les plus vulnérables de la société. Sur le plan organisationnel, le mouvement peyi lòk entrave sérieusement la réalisation des projets des OPH qui sont, rappelons-le, financés par des organisations non gouvernementales internationales. D'un autre côté, sans le nommer explicitement, les OPH pointent du doigt les participants au mouvement peyi lòk comme responsables de l'impact négatif de ce mouvement non seulement sur la survie des personnes handicapées elles-mêmes, mais aussi sur la dynamique organisationnelle positive du mouvement social des personnes handicapées.

En ce qui a trait à la deuxième opération essentielle du processus de cadrage à savoir le *prognostic framing* (identification du moyen pour remédier ou tout au moins pour s'attaquer au problème identifié), les OPH s'accordent sur le fait que le moyen qu'il faut utiliser pour exprimer leur désaccord au mouvement peyi lòk est des « manifestations de papier¹³ », c'est-à-dire des conférences de presse, des notes de presse, des interventions dans des émissions à grande écoute sur le territoire national. Les OPH se tournent donc principalement vers l'État pour réclamer la mise

¹³ Voir Champagne, Patrick. 1984. « La manifestation. La production de l'événement politique ». *Dans : Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 52-53, Le travail politique. pp. 19-41.

en place des mesures pouvant permettre à la population notamment les personnes handicapées de vaquer sans contrainte à ses occupations.

En ce qui concerne la troisième opération essentielle du processus de cadrage à savoir *motivational framing* (vocabulaires de motifs et langage de la gravité et de l'urgence), les OPH utilisent un langage victimaire et de gravité de la situation pour justifier leurs manifestations de papier. Ce langage renvoie à des affirmations comme : « le mouvement peyi lòk accentue davantage l'insécurité alimentaire des personnes handicapées »; « les personnes handicapées sont les plus touchées du mouvement peyi lòk parce qu'elles vivent au jour le jour ».

Dans l'ensemble, ce cadrage du mouvement peyi lòk par les OPH comme une menace pour leur mouvement social, semble être partagé, dans une certaine mesure, par des responsables d'organisations non gouvernementales internationales que nous avons interviewés.

Normalement, DRF [Disability Rights Fund] lance un appel à proposition de projets chaque année, depuis 2018, on a des soucis parce qu'il y avait peyi lòk, etc. ..., il y a eu difficultés pour les OPH à mettre en œuvre leurs activités tel que prévu dans les projets, donc les projets d'un an ont été finalement mis en œuvre sur deux ans, donc déjà là ça a donné un problème parce qu'on n'a pas pu lancer un appel sur appel, donc parce qu'il faut conclure les projets pour pouvoir lancer un autre appel. Donc, ça a bousillé le cycle de financement de DRF, donc 2018, 2019 (Jo-Ann Garnier, DRF).

En termes d'appuis techniques, il était facile avant d'utiliser le véhicule du bureau. Avant la crise de l'insécurité et sociopolitique, 2,3 techniciens, un responsable manager et le Country Director pouvaient aller aux Cayes pour animer une formation pendant une semaine, mais avec la situation du pays, surtout le peyi lòk, on est obligé de réfléchir à deux fois. Il ne faut pas avoir peur de le dire, le peyi lòk a vraiment

retardé l'avancée du mouvement des personnes handicapées (Entretien avec une responsable au niveau de CBM).

De ce qui précède, il importe de mettre l'accent sur deux aspects importants interreliés. Le premier est que le mouvement social des personnes handicapées a fait un contre-cadrage du mouvement peyi lòk en le considérant non pas comme une opportunité politique, mais comme une menace. Le second est que ce contre-cadrage amène des organisations de personnes handicapées (OPH) à initier un contre-mouvement peyi lòk qui se donne à voir sous la forme de manifestations de papier.

Alors que le premier épisode du mouvement peyi lòk des 6, 7 et 8 juillet 2018, visait essentiellement à contraindre l'ancien Président Jovenel Moïse à annuler sa décision d'augmenter les prix du carburant dans un contexte économique très difficile pour la population, le deuxième épisode, surtout en 2020 et 2021, visait à réclamer purement et simplement sa démission. Les opposants du président ont vu dans le mouvement peyi lòk une opportunité politique inédite pouvant leur permettre d'atteindre leur objectif qui est de renverser ou de provoquer sa démission. S'il est vrai, comme le souligne Kriesi (2009 : 24) à la suite de McAdam, Tarrow et Tilly (2001), que

Les menaces et les opportunités n'émergent pas toujours automatiquement de certains changements objectifs dans la société, mais qu'il faut des acteurs qui attribuent à ces changements une signification spécifique et qui construisent des interprétations en termes d'opportunités et de menaces pour la défense des intérêts de certains groupes,

il est tout aussi vrai que le mouvement peyi lòk a été objectivement, indépendamment du cadrage opéré par les OPH, une menace pour la survie des personnes handicapées

et la dynamique organisationnelle positive de leur mouvement. Le fait que le mouvement peyi lòk consistait à bloquer les routes principales et secondaires dans pratiquement toutes les grandes villes du pays, les personnes handicapées ne pouvaient pas effectivement vaquer à leur occupation personnelle et organisationnelle de tous les jours. Ce qui revient donc à dire qu'un évènement ou un phénomène peut être tout à fait objectivement une menace ou une opportunité politique indépendamment de la perception des personnes concernées.

Néanmoins, nous pensons, à la suite de Magalie Civil (2020), que le mouvement peyi lòk a eu sa raison d'être face à l'insouciance de l'ancien Président Jovenel Moïse lorsqu'il a pris la décision d'augmenter, en juillet 2018, les prix du carburant dans un contexte de marasme économique et paupérisation généralisée. Le mouvement peyi lòk a eu gain de cause puisque l'ancien Président a annulé tout de suite après sa décision face à l'ampleur de ce mouvement. Nous pensons aussi que les organisations du mouvement social des personnes handicapées ont fait preuve d'une agentivité remarquable en cadrant le mouvement peyi lòk comme une menace pour leurs intérêts et surtout en menant un contre-mouvement peyi lòk.

5.2. Mouvement Petrocaribe : ni une opportunité politique ni une menace pour le MSPH

À son début en 2018, le mouvement Petrocaribe se voulait être apolitique dans le sens qu'il n'entendait pas réclamer la démission des autorités politiques notamment du Président de la République d'alors, en l'occurrence Jovenel Moïse. Leur but premier était de demander des comptes (à travers des manifestations de

rue, sit-in et manifestations de papier) aux autorités politiques et d'exiger une enquête impartiale de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur la gestion catastrophique du fonds Petrocaribe. Cependant, après la sortie du premier rapport de cette Cour sur la gestion de ce fonds, le Président Jovenel Moïse, a été indexé comme dilapidateur. À cet effet, les militants du mouvement Petrocaribe ont commencé à revendiquer activement, toujours à travers des manifestations de rue, sit-in et manifestations de papier, la démission du Président et le changement de système politique vu que plusieurs autres acteurs politiques très influents (chefs de partis politiques, ministres en fonction, anciens premiers ministres et ministres, etc.) du pays ont été épinglés par le rapport en question. Ce qui amène les organisations de personnes handicapées à décider de garder leur distance à l'égard de ce mouvement. En ce sens, Soinette Désir, responsable au niveau de l'UFMORH, affirme lors de notre entretien avec elle, que

Avant, il a été question que nous participions, mais maintenant qu'on a remarqué qu'après la première sortie du mouvement pour nous c'était ok parce que c'est comme si ce n'était pas une chose vraiment accrochée avec la politique, comme si avec les politiciens traditionnels. Nous avons quand même eu des réunions pour participer. Mais le lendemain, on a pu remarquer que normalement il y a eu cette question que les politiciens y participent et que nous nous disions ah il faut pas quand même avancer.

Josué Jean Baptiste, responsable de la CONOIPH, de son côté, affirme, lors de notre entretien avec lui, que

En ce qui concerne question Petrocaribe, des positions se sont prises mais ce n'est pas directement au nom de CONOIPH. Par exemple, il y a des responsables au sein de

CONOIPH qui ont participé dans des émissions pour faire valoir la question Petrocaribe par rapport à la façon dont le fonds a été dilapidé. Mais, ce n'étaient pas des décisions arrêtées au nom de CONOIPH. C'était à titre individuel.

Dr Michel A. Péan, responsable de la SHAA, abonde dans le même sens en affirmant, lors de notre entretien avec lui, que « nous avons participé au mouvement Petrocaribe, mais là encore à titre individuel ».

Emilio Néas, responsable de la CONAPH, n'est pas en reste lorsqu'il affirme, lors de notre entretien avec lui, que

Non, nous ne participons pas activement au mouvement Petrocaribe parce que nous avons estimé que ce mouvement, c'est vrai il a un caractère économique et social, mais il était plus politique. Nous n'avons pas participé au mouvement Petrocaribe de manière formelle, mais nous avons suivi toutes les discussions, tous les aspects politiques. Donc, cela nous a interpellé comme Haïtiens... Nous n'étions pas sûrs de sa finalité, donc prendre une position n'aurait pas été une bonne chose pour la Coalition.

En substance, ce qui en ressort de ces extraits d'entretiens est que les organisations de personnes handicapées (OPH) n'ont pas participé au mouvement Petrocaribe, mais des personnes handicapées y ont participé à titre individuel. Pourquoi alors ? Parce que les organisations de personnes handicapées n'entendent pas participer à un mouvement qui revendique la démission des autorités politiques en place. Pour nous, deux facteurs paradoxaux peuvent permettre de comprendre et d'expliquer cette position. Le premier est le fait que les OPH tiennent à montrer leur attachement au respect de leur personnalité juridique apolitique. Le second est le fait que les OPH entretiennent des liens assez étroits avec les autorités politiques à travers le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), comme

nous l'avons montré dans le précédent chapitre. Nous pensons que le second est plus pertinent que le premier.

En effet, durant nos entretiens avec des responsables d'OPH, ils ont tous mentionné le fait qu'ils n'ont pas le droit, au regard de la loi haïtienne sur les organisations non gouvernementales, de pratiquer la politique partisane dans le sens de soutenir un parti politique, un gouvernement et des actions revendiquant la démission des autorités politiques. Ce qui compte, selon eux, c'est le fait que les OPH ont le droit d'exiger à ce que les autorités politiques prennent des actions dans la perspective de l'amélioration voire de la transformation méliorativement des conditions de vie de la population générale notamment des personnes handicapées. De ce point de vue, tout mouvement ou action qui se trouve en dehors de ce cadre est cadré comme politique et donc contraire à la nature juridique apolitique des OPH.

Néanmoins, cela ne veut nullement dire que les organisations de personnes handicapées (OPH) ont cadré le mouvement Petrocaribe comme une menace. Au contraire, nous pensons que les OPH se comportaient en « passager clandestin¹⁴ ». Dans les discours des responsables d'OPH interviewés, il paraît assez clair qu'ils souhaitaient la réussite du mouvement Petrocaribe, laquelle réussite aurait été

¹⁴ « Le passager clandestin » correspond à un paradoxe de l'action de l'action collective décrit par Mancur Olson (1971) dans ouvrage intitulé *Logic of Collective Action*. Emiliano Grossman et Sabine Saurugger (2012 : 30), résume parfaitement bien la conception d'Olson lorsqu'ils affirment que « l'individu ne s'engage pas dans une action collective et espère que les autres le feront à sa place. L'individu peut ainsi parvenir à ses fins, par exemple une augmentation salariale ou une meilleure qualité de l'air, sans encourir les coûts d'une action collective. De ce fait, les gains du passager clandestin seront supérieurs à ceux d'un individu mobilisé en cas de "victoire". En cas d'échec, ce sera ce dernier qui encourra seul les coûts et pertes d'une action collective, alors que la situation du passager clandestin sera inchangée ».

bénéfique pour toute la population haïtienne, néanmoins nous pensons qu'ils ne voulaient pas prendre le risque politique de se faire mal perçus par les autorités politiques en place. Car, le fait que les OPH ont pu pénétrer la vie administrative politique du pays à travers le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) depuis 2007 ; le fait qu'elles bénéficient parfois des subventions du BSEIPH ; et le fait qu'il semble exister une règle tacite qui fait en sorte qu'on choisisse les Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées au sein des OPH, ont influencé grandement le fait que celles-ci tiennent à garder leur distance à l'égard de tout mouvement revendiquant la démission des autorités politiques en place. De ce point de vue, cet extrait d'entretien avec Dr Michel A. Péan, responsable de la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA) et ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, trouve toute sa pertinence :

Pour la cause du handicap, nous sommes prêts à travailler avec n'importe quel gouvernement, légitime ou pas. Disons-le clairement, les organisations de personnes handicapées sont apolitiques. Écoutez, il n'est pas dans l'intérêt des personnes handicapées d'être en guerre avec les autorités. Si les autorités décident de renforcer le BSEIPH pour nous, ce sera une très bonne chose. Le BSEIPH est le fruit de la bataille des personnes handicapées. Le BSEIPH, c'est notre affaire, on doit le protéger. On doit travailler avec les autorités pour donner plus de ressources au BSEIPH.

Il importe de noter, enfin, qu'il est parfaitement compréhensible que des personnes handicapées hésitent ou refusent de participer à des manifestations de rue qui ne sont pas dans l'intérêt des autorités politiques en place. Car, en général, ces manifestations sont violemment réprimées par des policiers. Néanmoins, nous pensons que les OPH pouvaient opter, si elles voulaient participer au mouvement Petrocaribe, pour d'autres types d'action comme des manifestations de papier comme elles l'ont fait, d'ailleurs, en menant un contre-mouvement peyi lòk.

5.3. La pandémie de la covid-19 : une menace pour le MSPH

Outre le fait que toutes les organisations de personnes handicapées (OPH) ont cadré la pandémie de la covid-19 comme une entrave pour la dynamique positive de leur mouvement social, il importe de souligner que celle-ci l'a été objectivement. Car, la plupart des organisations non gouvernementales internationales présentes en Haïti, ont cessé leurs activités en présentiel. De même pour les organisations de personnes handicapées qui ont dû cesser leurs activités en présentiel mis à part la distribution de kits alimentaires aux personnes handicapées financés par les ONG internationales. En outre, la pandémie à amener ces dernières à revoir leurs soutiens techniques et financiers aux personnes handicapées.

En ce sens, Josué Jean Baptiste, responsable de la Coalition Nationale des Organisations pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CONOIPH), précise, lors de notre entretien avec lui, que « depuis 2020, avec la parution de coronavirus, ça fait que les bailleurs et les donateurs ont dû réduire considérablement leurs financements pour des activités sociales avec des OPH et des réseaux de personnes handicapées ».

Dans la même veine, Gerald Oriol Jr, ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, souligne, lors de notre entretien avec lui, que

Certainement la covid-19 a eu un impact négatif parce que très souvent pour avoir accès à certains fonds, à certaines ressources il faut pouvoir avoir des échanges avec des bailleurs. Avec la pandémie, les bailleurs n'étaient pas toujours disponibles. Donc c'était vraiment difficile d'avoir des échanges avec les différents acteurs.

Tous les autres responsables d'OPH interviewés mentionnent que depuis la pandémie de la covid-19, les organisations non gouvernementales internationales ont commencé à diminuer leurs soutiens financiers et techniques aux organisations de personnes handicapées en Haïti. Même discours du côté des responsables des organisations non gouvernementales internationales interviewés. En ce sens, une responsable au niveau de Christian Blind Mission (CBM), a affirmé lors de notre entretien avec elle, que « la covid-19 a été un coup dur pour les OPH. On a été obligé de cesser presque toutes nos activités pendant plus que trois mois. Nous avons même diminué nos financements aux OPH. Depuis lors, nous travaillons avec moins d'OPH ».

Comme on pouvait s'y attendre, l'arrêt des activités provoqué par la pandémie covid-19 en 2020 et le ralentissement des activités que celle-ci a aussi occasionné en 2021, ont infligé un coup dur au mouvement social des personnes handicapées surtout sur le plan financier et organisationnel. En ce sens, la pandémie n'a même pas été cadré comme une menace à proprement parlé puisqu'elle l'a été très objectivement pour le mouvement social des personnes handicapées. Ainsi, les OPH n'ont fait que relater la conséquence négative de cette pandémie sur leur mouvement.

5.4. La crise sociopolitique et sécuritaire : véritable menace pour le MSPH

La crise sociologique et sécuritaire qui sévit en Haïti particulièrement à partir de 2018, entrave très sérieusement la dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées. *Nous entendons par dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées la conduite continue d'actions pouvant permettre à celui-ci de faire des gains dans la lutte pour l'inclusion des personnes handicapées*

dans la société haïtienne. Ces actions renvoient essentiellement de 2018 à 2022 aux : plaidoyer, formation et sensibilisation, réalisation d'enquête sur les conditions de vie des personnes handicapées, et manifestations de papier. Alors que les appuis financiers des organisations non gouvernementales internationales sont essentiels pour la réalisation de ces activités, la crise sécuritaire¹⁵ a poussé celles-ci à réduire leurs appuis financiers aux OPH. En ce sens, Josué Jean Baptiste, responsable de la CONOIPH, souligne, lors de notre entretien avec lui, que

D'année en année, au fil du temps, les subventions sont réduites considérablement. Même nos partenaires se retrouvent dans des difficultés pour faire ce qu'ils avaient l'habitude de faire, par exemple des enveloppes qu'ils avaient l'habitude d'octroyer avec nous soit en 2018 ou 2017, sont nettement réduites en 2020. Et en 2022, 2023, c'est vraiment difficile pour que nous puissions trouver un partenaire pour nous aider à réaliser des activités.

Josué Jean Baptiste (ibid.) rajoute que

L'insécurité ne nous permet pas d'évoluer la façon dont nous devons évoluer. Par exemple, il y a une assemblée générale que nous devons réaliser depuis 2021, jusqu'à date, nous n'arrivons pas à avoir la possibilité pour l'organiser parce qu'il y a des membres de la CONOIPH qui évoluent dans le sud, d'autres dans les Nippes, d'autres dans le Grand Nord. Or, par rapport à l'insécurité il y a beaucoup de difficulté pour que nous puissions réunir dans l'Ouest pour faire cette activité...Ça permet que l'ensemble des activités sont réduites considérablement dans les villes de province.

¹⁵ Rappelons que selon les Nations Unies (2022), cette crise sécuritaire se manifeste par l'occupation d'une grande partie du territoire national et de plus 50% de la Capitale par des groupes armés illégaux. Ceux-ci pratiquent quotidiennement des enlèvements contre rançon, pillage de magasins, vols de véhicules, assassinats, blocages des principales routes nationales et exigent de payer des droits de passage pour aller d'un département à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre. URL : <https://press.un.org/fr/2022/cs15161.doc.htm#:~:text=ROBERTO%20C3%81LVAREZ%20GIL%2C%20Ministre%20des,de%20Port%2Dau%2DPrince>.

Emilio Néas, responsable de la CONAPH, abonde dans le même sens en affirmant, lors de notre entretien avec lui, que

Le partenaire principal qui nous finance toujours est Disability Rights Fund. À cause la situation de crise du pays, les cycles de ses financements ont changés à plusieurs reprises à cause qu'ils suivent le dossier Haïti. Ils ne sont pas capables d'ouvrir les appels à proposition pour Haïti parce qu'ils arrivent à comprendre qu'ils ne peuvent pas donner des financements aux organisations alors qu'ils vont exposer les membres des organisations. Cela veut dire, nous ne disons pas que nous perdons nos financements, mais nos financements sont retardés. DRF nous a donné un financement juste pour maintenir la structure organisationnelle et non pas un financement pour faire des activités.

Durant notre entretien avec elle, Jo-Ann Garnier, représentante de Disability Rights Fund en Haïti, affirme que «la crise a affecté les opérations parce que c'est sûr qu'il y a des zones où on ne pouvait pas aller. C'est sûr qu'on a accumulé du retard dans la mise en œuvre des projets parce qu'à cause de l'insécurité, à cause de tout ce que vous savez». Frédely Jean, un responsable au niveau d'Humanité & Inclusion (HI), précise, de son côté, que

La crise sociopolitique et sécuritaire présente a eu des incidences assez considérables sur la relation de partenariat avec les OPH en particulier sur le renforcement de capacités des OPH. À cause de la réduction de l'espace opérationnel de l'action humanitaire, le personnel technique de HI fait face à des contraintes pour aller sur le terrain et pour assurer un appui technique de qualité aux OPH. Le pourcentage de financement des OPH a fortement diminué à cause de la réduction des activités sur le terrain.

La crise sociopolitique quant à elle constitue l'autre entrave la plus sérieuse pour la dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées. Tous nos

enquêtés insistent le fait que la méfiance et l'incapacité chroniques des acteurs politiques à trouver un consensus pour assurer, d'une part, la gouvernabilité du pays et, d'autre part, la conception et l'implémentation d'un plan national de développement sur plusieurs décennies, représentent le principal défi auquel le mouvement social des personnes handicapées (MSPH) a eu à faire face de 2018 à 2022. De ce fait, les mouvements peyi lòk, Petrocaribe, les manifestations de rue pendant pratiquement 5 ans (de 2016 à 2021) pour réclamer la démission de l'ancien Président Jovenel Moïse et l'insécurité généralisée qui sévit dans le pays, sont autant de manifestations de la méfiance et de l'incapacité chroniques des acteurs politiques à trouver un consensus dans l'intérêt national. La crise sociopolitique se donne à voir aussi sous un aspect encore plus inquiétant qui est parfaitement bien résumé par le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) (2023, s.p) :

Haïti est sorti du processus démocratique et de l'État de droit depuis le 13 janvier 2020 où le mandat de la Chambre des députés était arrivé à échéance, deux tiers du Sénat également. Alors que les élections n'avaient pas eu lieu pour les remplacer. Depuis lors, le Parlement, l'un des trois pouvoirs formant l'État, est dysfonctionnel. Cette réalité s'est compliquée avec l'assassinat du président Jovenel Moïse par des mercenaires le 7 juillet 2021, dans sa résidence. Depuis lors, Haïti a un Exécutif monocéphale, c'est-à-dire un Premier ministre qui, en réalité, exerce la double fonction de l'Exécutif. Or, selon le régime politique haïtien, le Pouvoir exécutif est exercé par un président et un Premier ministre. Les dix sénateurs, dont le mandat est arrivé à terme ce 9 janvier [2023], comme expliqué dans le troisième rapport thématique du CARDH sur le mandat constitutionnel des élus, ne pouvaient prendre aucune décision, sinon toucher leur émolument.

C'est donc surtout cet aspect de la crise sociopolitique haïtienne actuelle, que nous appelons la crise institutionnelle, qui traduit le plus l'entrave la plus sérieuse pour la dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées. Étant donné que les actions de ce mouvement ciblent principalement et prioritairement les trois pouvoirs formant l'État (Exécutif, Législatif et Judiciaire), le dysfonctionnement de ceux-ci amène des conséquences indésirables pour ce mouvement. Ainsi, Jo-Ann Garnier, représentante de Disability Rights Fund en Haïti et directrice d'Empak, souligne à propos de la période 2020 à 2022, durant notre entretien avec elle, que

Ce qui se passe avec la période, c'est qu'on a une période d'instabilité politique à nul autre pareil, on n'a pas de gouvernement vraiment, c'est un gouvernement de facto, c'est un parlement qui ne fonctionne pas. Or, des actions phares voudraient dire vraiment des actions structurelles, donc des politiques publiques, le vote de certaines lois. Tout ça n'a pas été possible pendant la période parce qu'il n'y pas de gouvernement, il y a un gouvernement qui peut rien faire.

D'un autre côté, Gérald Oriol Jr, ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, souligne, lors de notre entretien avec lui, que

Le contexte s'est vraiment détérioré après la mort du président. Évidemment, 2018, 2019, il y a eu des manifestations intensives à travers le pays avec déjà des problèmes d'insécurité. Mais, il y a eu une détérioration aigüe après la mort du Président. Donc, il y a eu un vide institutionnel qui a vraiment compliqué le travail des organisations de personnes handicapées et même qui fait baisser le financement des institutions internationales auprès des organisations de personnes handicapées. Je dois dire que le vide institutionnel créé par la mort du président n'est pas du tout favorable à l'avancement de l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Emilio Néas, responsable de la CONAPH, a précisé lors de notre entretien avec lui qu'il y a des choses qui ne peuvent pas se réaliser parce que les structures étatiques

ne sont pas présentes. Nous n'avons pas de Président, il n'y a pas de Parlement, les Mairies ont à leur tête des maires intérimaires ». Soinette Désir, responsable au niveau de l'UFMORH et ancienne Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, va dans le même sens en soulignant que

Durant ces deux dernières [2021-2023], il n'y pas de personnel politique légitime, et le constat est que ça régresse catégoriquement le plaidoyer du mouvement des organisations de personnes handicapées. Parce que quand on fait un plaidoyer, on fait le plaidoyer avec qui, avec des personnels politiques qui sont élus, qui ont un mandat...Même si une organisation voudrait financer des plaidoyers, elle vous dit qu'elle ne peut pas parce que normalement ce ne sera pas pérenne.

En dépit des contraintes de la période 2018 à 2022, les organisations de personnes handicapées du MSPH n'ont pas été inactives, elles ont même accentué davantage sur certains modes actions qui viennent renforcer leur répertoire de l'action collective.

5.5. Répertoire de l'action collective du MSPH : état des lieux et acquis

Depuis son émergence au début des années 1980 à jusqu'à 2018, le répertoire de l'action collective du mouvement social des personnes handicapées auprès des autorités étatiques était marqué par une prédominance des sit-in, du plaidoyer et des interventions médiatiques pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel au profit des personnes handicapées (Baranyi et Louis, 2016). De 2018 à 2022 (surtout de 2018 à 2020), on observe une prédominance du plaidoyer, des manifestations de papier, de la réalisation et de la publication des rapports d'enquête visant à promouvoir l'application, par les pouvoirs publics, du cadre juridique

constitué. En ce sens, Jo-Ann Garnier, directrice d'Empak et représentante de Disability Rights Fund en Haïti, précise, lors de notre entretien avec elle, que :

Je pense qu'avec le support, avec le fait qu'il y a du financement qui va trouver directement les organisations de personnes handicapées et qu'elles sont formées maintenant pour comprendre qu'elles ont des droits, donc ça a changé un peu la forme des revendications. Donc, maintenant, ce n'est plus des sit-in, ce sont des plaidoyers, aller voir les autorités, produire des rapports, faire des enquêtes...Je pense que le plaidoyer a pris une forme beaucoup plus structurée et beaucoup plus sérieuse, je dirais, au cours de ces dernières années.

Emilio Néas, responsable de la CONAPH, va dans le même sens que Jo-Ann Garnier lorsqu'il énumère les actions suivantes posées par sa coalition de 2018 à 2022 : en 2018, le rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; de 2018 à jours, le plaidoyer pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par l'État haïtien; en 2019, rapport d'enquête sur les cas de violence et de discrimination sur les personnes handicapées; en 2020 campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes et filles handicapées ; 2022, rapport d'enquête (en cours d'élaboration) sur l'impact du séisme du 14 août 2021 sur les personnes handicapées ; 2023, rapport d'enquête (en cours d'élaboration) sur l'impact de la crise sécuritaire actuelle sur les personnes handicapées.

Pour SoINETTE Désir, responsable au niveau de l'UFMORH et ancienne Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, la principale action déployée par les organisations de personnes handicapées de 2018 à 2022, c'est le plaidoyer pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes

handicapées. Dans la même lignée, Dr Michel A. Péan, responsable de la SHAA et ancien Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées, soutient que « le travail de plaidoyer qui se fait au niveau de l'éducation inclusive, même si le ministère [Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle] n'embrasse pas encore la question », est l'action phare menée par le secteur organisé des personnes handicapées en Haïti. Dans la même veine, Frédely Jean, responsable au niveau d'Humanité & Inclusion (HI), soutient que

Les principales actions de revendications menées par les OPH de 2018 à 2022 se résument ainsi: plaidoyer pour la reconnaissance de la réadaptation dans le plan stratégique de la santé et pour un accès sûr aux services de réadaptation fonctionnelle (ce plaidoyer est porté par l'Association d'Aide des Techniciens en Physiothérapie pour les personnes handicapées / RANIPH / Association des professionnels en Physiothérapie, etc...)...Dénonciation et alerte sur les conditions de vie et sur la violation des droits systématiques des personnes handicapées.

Pour Brunel Saül, responsable au niveau du RANIPH, « la sensibilisation qui se fait auprès des institutions étatiques sur la question des droits des personnes handicapées est une des grandes actions menées par le mouvement social des personnes handicapées depuis 2018 à nos jours ». Selon une responsable au niveau de CBM interviewée, « les audits d'accessibilité et le plaidoyer pour l'accessibilité des édifices publics et privés aux personnes handicapées, sont les principales actions réalisées par les OPH de 2018 à 2022 ».

De ce qui précède, il en ressort que le plaidoyer pour l'application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées, constitue le principal mode opératoire du mouvement social des personnes handicapées de 2018 à 2022

(notamment de 2018 à 2020). La prédominance de ce mode opératoire n'est pas sans lien avec la focalisation des organisations non gouvernementales internationales sur le plaidoyer comme mode d'intervention pouvant amener aux respects des droits des personnes handicapées. Ces organisations (HI, CBM, DRF), incitent et financent davantage des organisations de personnes handicapées (OPH) qui conçoivent des projets de plaidoyer pour l'application du cadre juridique en question.

Ces observations nous permettent d'affirmer que le plaidoyer, en tant que mode d'action prédominant du mouvement social des personnes handicapées auprès des pouvoirs publics de 2018 à 2020¹⁶, émane d'un nouveau cadre d'action collective adopté par ce mouvement que nous appelons le *cadre d'application des lois relatives aux personnes handicapées*. Ce cadre est construit, par les organisations de personnes handicapées, à partir des trois opérations essentielles du processus de cadrage, à savoir le diagnostic (diagnosis framing), le pronostic (prognostic framing) et la possibilité d'agir (motivational framing).

En ce qui concerne la première opération essentielle du processus de cadrage à savoir le *diagnosis framing* (identification du problème et attribution des responsabilités), nos données montrent que les organisations de personnes handicapées identifient la non application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées comme le problème prioritaire à adresser aux autorités

¹⁶ Notons que de 2018 à 2020, le Parlement ainsi que la Présidence existaient encore et étaient plus ou moins fonctionnels. Donc, durant cette période, le plaidoyer auprès des autorités étatiques étaient encore possible. Mais, après l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, la crise institutionnelle devient plus aiguë et donc le plaidoyer devient de moins en moins possible à mener.

étatiques. Pour ce faire, deuxième opération essentielle du processus de cadrage à savoir le *prognostic framing* (identification du moyen pour remédier ou tout au moins pour s'attaquer au problème identifié), les OPH privilégient le plaidoyer comme mode d'action. Pour insuffler l'élan motivationnel nécessaire à l'action (troisième opération essentielle du processus de cadrage à savoir *motivational framing*), les OPH insistent, dans leur discours, sur le fait que les personnes handicapées sont des citoyennes à part entière et donc des ayants droits. Selon cette perspective, l'État a l'obligation d'appliquer la loi. Ce n'est donc pas une faveur qu'il fera aux personnes handicapées en le faisant.

Le cadre d'application des lois relatives aux personnes handicapées et le plaidoyer en tant que mode d'action privilégié, ont-ils permis au mouvement social des personnes handicapées de faire des acquis significatifs de 2018 à 2022?

Selon nos enquêtés, les acquis réalisés par le mouvement social des personnes handicapées durant la période en question ne sont pas vraiment significatifs en comparaison à ceux réalisés avant cette période. En 2018, les organisations de personnes handicapées ont réalisé et soumis à l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Genève (Suisse), avec le soutien des organisations non gouvernementales internationales notamment Disability Rights Fund, un rapport alternatif sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Fait important, les recommandations formulées dans ce rapport, ont été reprises dans le document des recommandations faites à l'État haïtien par l'ONU sur l'application de la Convention. Cela représente un acquis assez significatif pour le mouvement social

des personnes handicapées, selon nos enquêtés, en termes, d'une part, de légitimité auprès des autorités étatiques et, d'autre part, d'instruments à mobiliser dans le cadre de leur plaidoyer.

Autre acquis souligné par nos enquêtés, est le concours réalisé en 2009 par l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), institution étatique responsable de la gestion et le développement de carrière des fonctionnaires, qui a permis à 49 personnes handicapées d'intégrer la fonction publique sur la base de leurs compétences. Les OPH ont salué cette mesure dans la mesure où elle constitue un petit pas, selon elles, vers l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées, relatives à l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

La population haïtienne, de façon générale, selon nos enquêtés, est beaucoup plus sensibilisée sur les droits des personnes handicapées. Selon eux, la représentation sociale négative des personnes handicapées a beaucoup diminué malgré la crise multiforme qui sévit dans le pays particulièrement de 2018 à nos jours. Cela s'explique, selon eux, par les actions de manifestations de papier et de plaidoyer menées par les organisations de personnes handicapées.

Alors que le plaidoyer pour l'application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées devient le principal mode d'action des OPH de 2018 à 2020, tous nos enquêtés s'accordent à dire que la crise institutionnelle actuelle, c'est-à-dire, l'absence du Parlement et de la Présidence, le fonctionnement bancal du système judiciaire, et la crise sécuritaire aiguë actuelle constituent la trame de

stagnation voire de régression du mouvement social des personnes handicapées durant cette période. En dépit de tout, une lecture des différents rapports d'enquête réalisés par les OPH sur la problématique du handicap, permet d'observer une nette amélioration de leurs compétences techniques en matière de rédaction et de traitement de données. De même, lors de nos entrevues avec des responsables d'OPH, nous avons pu observer leur grande maîtrise des différents instruments juridiques relatifs aux droits des personnes handicapées. Cette maîtrise commence à être observée, selon nos enquêtés, auprès davantage de personnes handicapées dans la société haïtienne.

De ce point de vue, nous pensons que les acquis significatifs réalisés par le mouvement social des personnes de 2018 à 2022, seraient à rechercher plutôt dans le développement des compétences techniques des OPH en matière de rédaction de rapports d'enquête, de maîtrise des instruments juridiques relatifs aux droits des personnes handicapées et la maîtrise des techniques de plaidoyer.

CONCLUSION

Constatant qu'il n'y avait quasiment pas de recherche empirique sur la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022, nous avons voulu, à travers cette thèse, combler ce vide en essayant de comprendre et d'expliquer cette dynamique durant la période en question. Laquelle période est marquée par une crise sociopolitique, institutionnelle, économique, sanitaire et sécuritaire inédite qui se manifeste, entre autres, par l'assassinat du Président de la République, Jovenel Moïse, en sa résidence privée le 7 juillet 2021 ; par l'occupation d'une bonne partie du territoire national par des gangs et des kidnappeurs rendant extrêmement difficile la libre circulation des biens, des services et des personnes ; et par les mouvements sociaux peyi lòk et Petrocaribe.

En mobilisant la théorie du processus politique des mouvements sociaux et en réalisant des entretiens individuels semi-directifs auprès des responsables des organisations de personnes handicapées, des anciens Secrétaires d'État à l'intégration des personnes handicapées et des responsables au niveau des organisations non gouvernementales internationales fournissant des appuis techniques et financiers aux organisations de personnes handicapées en Haïti, nous avons pu apporter une réponse à la question centrale suivante : *quelle est la dynamique du mouvement social des personnes handicapées en Haïti de 2018 à 2022* ? Laquelle réponse se rapporte aussi aux questions subsidiaires suivantes : quels sont les effets de la crise susmentionnée sur le mouvement social des personnes handicapées ? Ce mouvement, continue-t-il à se développer ? Est-il dans un état de

stagnation ou de régression? Parvient-il encore à mobiliser les ressources nécessaires à son développement ? Quelle a été l'implication des organisations de personnes handicapées dans les mouvements sociaux peyi lòk et Petrocaribe ? Quelle incidence les différentes mesures de restriction liées à la covid-19, a eu sur le fonctionnement des organisations de personnes handicapées ?

Nous avons pu mettre en lumière, dans le quatrième chapitre, quatre (4) aspects constitutifs du portrait de la mobilisation des ressources du mouvement social des personnes handicapées de 2018 à 2022. Premièrement, les organisations de personnes handicapées(OPH) constituent la ressource cardinale du maintien et de la dynamique du mouvement social des personnes handicapées. Les actions structurantes, durant cette période, en vue de l'inclusion de ces dernières dans la société haïtienne, proviennent ou sont légitimées par les organisations de personnes handicapées. À titre d'exemple, les OPH ont participé activement non seulement à l'élaboration, mais aussi et surtout au plaidoyer ayant conduit à la publication en 2018 de la Loi sur les normes d'accessibilité et l'environnement bâti. En outre, les OPH constituent la principale ressource locale sur laquelle s'appuient les organisations non gouvernementales internationales évoluant dans le domaine du handicap pour déployer et légitimer leurs actions en Haïti. Ainsi, Humanité & Inclusion (HI) s'appuie fortement sur RANIPH, FHAIPH et CONOIPH pour mener des actions de plaidoyer pour l'inclusion financière des personnes handicapées en Haïti.

Deuxièmement, la dépendance des OPH vis-à-vis des ressources exogènes notamment financières constitue une des principales menaces pour une dynamique positive du mouvement social des personnes handicapées. Ainsi, les quatre plus grands regroupements d'OPH du mouvement (RANIPH, FHAIPH, CONOIPH, CONAPH) ainsi que l'organisation des femmes handicapées la plus active du mouvement, UFMORH, sont tous dans une situation de dépendance quasi-totale vis-à-vis des organisations non gouvernementales internationales comme Humanité & Inclusion (HI), Christian Blind Mission (CBM), Disability Rights Fund (RDF), etc. pour non seulement assurer leur fonctionnement administratif, mais aussi pour mener leurs actions de plaidoyer et de revendicatives relatives à l'inclusion des personnes handicapées dans la société haïtienne. Ce qui revient à dire que toute baisse de financement de la part des ONG internationales, paralyserait quasiment toutes les activités de ces OPH.

Troisièmement, les OPH ont pénétré la vie institutionnelle étatique et entretiennent des liens assez étroits avec le monde politique tout en essayant de garder leur autonomie de décision et d'action. D'abord, quasiment tous les grands regroupements d'OPH (RANIPH, FHAIPH, CONOIPH et CONAPH) reçoivent parfois des subventions du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) ou ont travaillé conjointement avec lui pour élaborer, faire adopter et faire publier des lois au bénéfice des personnes handicapées, par exemple la Loi sur les normes d'accessibilité et l'environnement bâti de 2018. Il y a même une règle tacite qui fait en sorte que les Secrétaires d'État à l'intégration des personnes

handicapées soient choisis au sein des OPH. Ainsi, la pénétration de la vie institutionnelle étatique par les OPH fonctionne comme une ressource stratégique pour elles. Enfin, des négociations semi-officielles (démenties par les OPH) entre des regroupements d'OPH notamment RANIPH et l'administration de l'ancien Président Jovenel Moïse, ont abouti à la nomination en 2020, pour la première fois dans l'histoire du pays, d'un représentant des personnes handicapées au Conseil Électoral Provisoire (CEP) (institution responsable de l'organisation des élections nationales en Haïti).

Quatrièmement, les OPH accordent une grande importance aux médias et au public. Cette importance se donne à voir au travers des invitations faites systématiquement aux médias dans le but de venir couvrir le lancement d'un projet important, la présentation des résultats d'un projet ou la dénonciation d'une situation particulièrement préjudiciable aux personnes handicapées. Les OPH utilisent aussi les réseaux sociaux notamment Facebook pour communiquer leurs activités routinières et faire passer des messages auprès du public haïtien. Néanmoins, d'autres recherches s'avèrent nécessaires pour déterminer dans quelle mesure l'appui du public compte ou pas dans la dynamique du mouvement social des personnes handicapées.

Dans le cinquième chapitre, nous sommes parvenus à mettre en évidence cinq découvertes importantes. La première est que les organisations de personnes handicapées (OPH), ont cadré le mouvement peyi lòk comme une menace pour la survie quotidienne des personnes handicapées et pour la réalisation de leurs activités

organisationnelles régulières. Ce qui à amener donc les OPH à faire un contre-mouvement peyi lòk en privilégiant le mode d'action de manifestations de papier, c'est-à-dire, entre autres, des notes de presse, des interventions dans des émissions radio à grande écoute pour réclamer la fin de ce mouvement et dénoncer ses impacts négatifs sur la vie personnelle et organisationnelle des personnes handicapées.

La deuxième est que le mouvement Petrocaribe n'a été cadré ni comme une opportunité politique ni comme une menace par les organisations de personnes handicapées (OPH). Ces dernières ont mobilisé leur personnalité juridique apolitique pour justifier leur non implication dans ce mouvement en soulignant à propos de celui-ci qu'il revendiquait la démission des autorités politiques en place à l'époque. Ce qui, à leurs yeux, représentent de la politique partisane. Cette apparence de neutralité renvoie, en fait, à la velléité des OPH de se comporter en « passager clandestin ». Elles espéraient donc la réussite du mouvement Petrocaribe sans vouloir prendre le risque politique d'affronter les autorités politiques en place vu qu'elles ont réussi à pénétrer la vie institutionnelle étatique à travers le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH). Cela étant dit, nous pensons que les OPH estiment, à juste titre, que la question de l'inclusion des personnes handicapées doit transcender les clivages politiques.

La troisième est que la pandémie de la covid-19 a amené les organisations non gouvernementales internationales telles qu'Humanité & Inclusion(HI), Christian Blind Mission(CBM) et Disability Rights Fund (DRF) œuvrant en Haïti dans le domaine du handicap à diminuer considérablement leurs appuis financiers et

techniques aux organisations de personnes handicapées. Et ceci même après la pandémie (même en 2023). Cela a pour conséquence d'entraver considérablement la dynamique organisationnelle du mouvement social des personnes handicapées.

La quatrième est que la crise sécuritaire, sociopolitique et institutionnelle qui sévit dans le pays notamment de 2018 à 2022, a contraint les organisations de personnes handicapées à limiter considérablement leurs activités notamment le plaidoyer pour l'application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées. Le dysfonctionnement du Parlement à partir de 2020, l'absence de Président de la République depuis juillet 2021 et le fonctionnement bancal du pouvoir judiciaire ne constituent pas un terreau favorable au plaidoyer des OPH pour l'application des lois. En outre, cette crise institutionnelle a amené les organisations non gouvernementales internationales œuvrant dans le domaine du handicap en Haïti à limiter ou à retarder leurs soutiens techniques et surtout financiers aux OPH. CBM et DRF envisagent même d'arrêter complètement leurs financements aux OPH, en 2024, pour la réalisation des actions de plaidoyer si cette crise institutionnelle persiste dans sa forme actuelle. Ce serait donc un coup terrible pour les OPH vu leur grande dépendance vis-à-vis de ces organisations.

La cinquième est que de 2018 à 2022 (en particulier de 2018 à 2020), le plaidoyer pour l'application du cadre juridique relatif aux droits des personnes handicapées, devient le principal mode d'action des organisations de personnes handicapées. Ce choix s'explique du fait que les OPH ont adopté, durant cette période, un nouveau cadre de l'action collective que nous appelons le *cadre d'application des*

lois relatives aux personnes handicapées. Avant 2018, les OPH réclamaient surtout la mise en place de cadre juridique et institutionnel en leur faveur. De 2018 à 2022, elles réclament surtout l'application des lois déjà mises en place. Ce qui a eu pour conséquence de faire évoluer le répertoire de l'action collective du mouvement social des personnes passant de la prédominance des manifestations de rue, des sit-in et du plaidoyer à la prédominance du plaidoyer, de manifestations de papier, de production et de publication de rapports d'enquête portant sur les conditions de vie des personnes handicapées.

Soulignons que vu que les découvertes réalisées, à travers cette thèse, sont pour la plupart nouvelles, elles mériteront d'être approfondies par davantage de recherches empiriques. Il s'agit entre autres : de la mobilisation des médias comme ressource capitale par les organisations de personnes handicapées ; de l'évolution historique du répertoire de l'action collective des organisations de personnes handicapées ; du changement de cadre de l'action collective par les organisations de personnes handicapées ; et, enfin, le contre-mouvement *peyi lòk* mené par les organisations de personnes handicapées.

En définitive, soulignons que si pour McAdam, Tarrow et Tilly (2001), les menaces et les opportunités politiques ne forment pas des catégories objectives qui s'imposent à la conscience des acteurs, mais dépendent du cadrage réalisé par ceux-ci, notre thèse a permis de montrer que certaines menaces ne sont pas obligées d'être cadrées comme telles par des acteurs d'un mouvement social pour constituer des

catégories objectives. C'est le cas, par exemple, pour le mouvement peyi lòk, la crise institutionnelle (absence de Parlement et de la Présidence) et la crise sécuritaire.

Nous avons souligné, durant notre analyse, le refus des organisations de personnes handicapées à participer aux manifestations de rue contre l'administration du Président Jovenel Moïse, en cadrant celles-ci comme une menace, en raison, entre autres, de leur déficience qui limite leur mobilité, d'autant plus que ces manifestations sont généralement réprimées violemment par les forces de l'ordre. En ce sens, il serait hautement pertinent que des futurs travaux empiriques tentent d'analyser la relation entre la déficience et le cadrage des menaces par les organisations de personnes handicapées. Ces travaux pourraient apporter une contribution substantielle à la théorie du processus politique des mouvements sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Agrikoliansky, Eric et Dufour, Pascale. 2009. « Les frontières des mouvements sociaux / Les mouvements sociaux aux frontières ». *Politique et Sociétés*, 28(1), p.3-11. DOI : <https://doi.org/10.7202/001722ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Alain Touraine. 1978. *La voix et le regard*. Les Éditions du Seuil, Collection : sociologie, Paris, France.
- Albrecht, Gary L., Ravaud, J.-F et Sticker, Henri-Jacques. 2001. « L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives ». *Sciences sociales et santé*, 19(4), p. 43-73.
URL: <Http: //www.persee.fr/doc/sosan_0294-0337_2001_num_19_4_1535>. Consulté le 3 juin 2022.
- Alcius Gaty, Mackendy. 2017. *Proposition d'une compréhension des pratiques d'accompagnement social des personnes en situation de handicap en Haïti réalisées par les intervenants du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) de 2013 à 2017*. Mémoire de licence en Service Social. Faculté des Sciences Humaines. Université d'État d'Haïti. Non-publié.
- Ancelovici, Marcos. 2009. « Esquisse d'une théorie de la contestation : Bourdieu et le modèle du processus politique ». *Sociologie et sociétés*, 41(2), p.39-61.DOI : <https://doi.org/10.7202/039258ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Aggée Célestin Lomo Myazhiom, Frédéric Reichhart. 2020 « Les personnes handicapées à l'épreuve de la société haïtienne : vivre le handicap en Haïti ». *Handicap et espaces*, p.161-172, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03081777>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Angers, Maurice. 2005. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (4^e éd.). Québec : Les éditions CEC.
- Bah, Aïssatou Baïlo.2021. *Les facteurs de succès d'un projet de développement international en contexte de crise : Le cas d'Haïti Le rôle des acteurs de développement international*. Université du Québec à Rimouski, Québec, Canada. URL : https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/1978/1/Aissatou%20Baïlo_Bah_octobre2021.pdf. Consulté le 20 juin 2023.
- Barral, Catherine. 2007. « La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : un nouveau regard pour les praticiens ». *Contraste*, (27), p. 231-246. URL: <http://www.cairn.info/revue-constrate-2007-2-page-231.htm>. Consulté le 12 novembre 2022.

- Baranyi, Stephen et Louis, Ilionor .2016. « (Dis)ability and development in Haiti: beyond one-dimensional views». *Third World Thematics: A TWQ Journal*, p.1-15. URL: <http://dx.doi.org/10.1080/23802014.2016.1216328> . Consulté le 20 février 2023.
- Bardin, Laurence. 2013. *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France, Collection : Quadrige, Paris France.
- Benford, Robert D., Snow, David A. et Plouchard, Nathalie Miriam. 2012. « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan ». *Politix*, 3 (99), p.217-255. URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2012-3-page-217.htm>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Boucher, Normand. 2003. « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées ». *Le lien social et Politiques*, (50), p.147-164. DOI : <https://doi.org/10.7202/008285ar>. Consulté le 4 décembre 2022.
- Brus, Aude et Danquah, Lisa. 2013. *La représentation et l'évaluation du handicap en Haïti (Port —au-Prince, 2012)*. Port-au-Prince : International Center for Evidence in Disability. URL: http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/RE02Haiti.pdf>. Consulté le 31 octobre 2022.
- Chapireau, François. 2001. « La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé ». *Gérontologie et société*, 24(99), p. 37-56. DOI :10.3917/g.s.099.0037. Consulté le 2 novembre 2022.
- Calvot, Thomas, Rizk, Sarah et Herlemont-Zoritchak, Nathalie. 2012. « Nouveau regard sur le handicap : une belle manière de réinventer l'avenir ». *Dans Haïti, réinventer l'avenir*, p. 237-250. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, France.
- Cefaï, Daniel. 2009. « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective ». *Sociologie et sociétés*, 41(2), p. 245–269. DOI : <https://doi.org/10.7202/039267ar>. Consulté le 2 janvier 2023.
- Cénat, Jude Mary, Derivois, Daniel et Karray, Amira. 2017. « Psychopathologie de la mort et de la survivance en Haïti. Le séisme et la culture comme analyseurs ». *Psychothérapies*, 37(1), p.7-17. DOI : 10.3917/psys.171.0007. Consulté le 10 janvier 2023.
- Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH). 2023. « Crise Institutionnelle : 9 Janvier, Fin Du Mandat Du Tiers Restant Du Sénat ». URL: <https://cardh.org/archives/4146>. Consulté le 20 juillet 2023.

- Chang, Heng-hao. 2006. *The disability rights movement in taiwan: Modernity, civil society and Politics of difference*. University of Hawai'i, Manoa.
- Charles Amlin. 2019. « Haïti : un contexte complexe ». Dans *Coopération internationale en Haïti : tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. (Dir) Gabriela Sánchez Gutiérrez et Randolph Gilbert. Nations Unies, Mexico, Mexique.
- Chabanet, Didier. 2020. « Nouveaux mouvements sociaux ». Dans Olivier Fillieule et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux, Références*, p.403-410. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0403. Consulté le 10 janvier 2023.
- Chevallier, Jacques. 2005. « Politiques publiques et changement social ». *Revue française d'administration publique*, 3(115), p. 383-390. DOI : 10.3917/rfap.115.0383. Consulté le 10 janvier 2023.
- Civil, Magalie. 2020. *Une analyse sociologique du phénomène peyilòk en Haïti*. Université d'Ottawa, Ottawa, Canada.
- Contamin, Jean-Gabriel. 2009. « Analyse des cadres ». Dans Olivier Fillieule et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux, Références*, p.38-46. DOI : 10.3917/scpo.filli.2009.01.0038. Consulté le 10 janvier 2023.
- Contamin, Jean-Gabriel. 2010. « Cadrages et luttes de sens ». Dans Éric Agrikoliansky et al., *Penser les mouvements sociaux, Recherches*, p.55-75. DOI : 10.3917/dec.filli.2010.01.0055. Consulté le 10 janvier 2023.
- Contamin, Jean-Gabriel. 2020. « Analyse des cadres ». Dans Olivier Fillieule et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux. Références*, p.44-51. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0044. Consulté le 10 janvier 2023.
- Damus, Oubrant. 2019. « Solidarité et handicap en Haïti. Solidarity and disability in Haiti ». *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, 26, 83-102. DOI: <https://doi.org/10.14198/ALTERN2019.26.04>. Consulté 11 octobre 2022.
- Damus, Oubrant. 2016. « En Haïti, le handicap à travers le prisme de l'irrationnel et du magique ». Dans *Le handicap et ses empreintes culturelles*, 26, 83-102. URL: <https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/le-handicap-et-ses-empreintes-culturelles--9782749253688-page-117.htm>. Consulté le 12 novembre 2022.
- Denis, Jennifer, Guillemette, François et Luckerhoff, Jason. 2019. « Introduction : les approches inductives dans la collecte et l'analyse des données. *Approches inductives* », 6 (1), 1-9. URL: <https://doi.org/10.7202/1060042ar>. Consulté le 12 avril 2023.
- Dionne, Jean-Remi. 2006. *Les pratiques des sans-statuts au canada : une mobilisation aux frontières de la citoyenneté?* Université Laval,

- Québec, Canada. URL : <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/QQLA/TC-QQLA-23591.pdf>. Consulté le 20 juin 2023.
- Dorvilier, Fritz. 2012. *La crise haïtienne du développement. Essai d'anthropologie dynamique*. Presses de l'Université Laval, Québec, Canada.
- Dufour, Pascale et Traisnel, Christophe. 2009. « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec ». *Politique et Sociétés*, 28 (1), 37–62. <https://doi.org/10.7202/001724ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Dumez, Hervé. 2013. « Qu'est-ce que la recherche qualitative ? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et théorisation ». *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, (112), p.29-42. URL: <<http://www.cairn.info/revue-gerer-et-comprendre1-2013-2-page-29.htm>>. Consulté le 15 avril 2023.
- Fillieule, Olivier et Tartakowsky, Danielle. 2008. « Chapitre 1. L'affirmation d'un nouveau répertoire d'action ». *Contester*, p.27-43. URL: <https://www.cairn.info/la-manifestation-9782724614213-page-33.htm> . Consulté le 10 janvier 2023.
- Fillieule, Olivier. 2009. « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? ». *Politique et Sociétés*, 28(1), p.15–36. DOI : <https://doi.org/10.7202/001723ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Fillieule, Olivier et Mathieu, Lilian. 2020. « Structure des opportunités politiques. 2020 ». Dans Olivier Fillieule et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux. Références*, p.573-580. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0573. Consulté le 10 janvier 2023.
- Fougeyrollas, Patrick. 2002. « L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : enjeux socio-politiques et contributions québécoises ». *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 4(2), p.1.28. DOI : 10.4000/pistes.3663. Consulté le 21 décembre 2022.
- Fraser Cornell, Valentine. 1996. *Locating disability: People with Disabilities, their Movements and the Canadian Federal State*. Carleton University, Ottawa.
- Gardou, Charles. 2006. « Handicap, Corps blessé et Cultures ». *Recherches en psychanalyse*, 2(6), p. 29-40. DOI 10.3917/rep.006.0029. Consulté le 21 décembre 2022.
- Giami, Alain. 1994. « Du handicap comme objet dans l'étude des représentations du handicap ». *Sciences sociales et santé*, 12(1), p. 31-60. DOI : <https://doi.org/10.3406/sosan.1994.1282>. Consulté le 21 décembre 2022.

- Granjon, Fabien .2020. « Médias ». Dans Fillieule, Olivier, Mathieu, Lilian Mathieu et Péchu Cécile, dir. *Dictionnaire des mouvements sociaux (2^e éd.)*. Paris : Éditions Presses de Sciences Po, p.378 à 385.
- Grossman, Emiliano et Saurugger, Sabine. 2012. *Action collective et stratégies de représentation*. Armand Colin, Paris, France.
- Hamidi, Camille. 2020. « Associations et mouvements sociaux ». Dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux, Références*, p.73-81. DOI 10.3917/scpo.filli.2020.01.0073. Consulté le 10 janvier 2023.
- Jean, Manuella. 2021. *Rapports sociaux de sexe, capacitisme et conditions d'accès à l'emploi pour les femmes en situation de handicap en Haïti*. Université d'Ottawa, Ottawa, Canada.
- Kriesi, Hanspeter. 2009. « Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique ». *Sociologie et sociétés*, 41(2), p.21-38. DOI : <https://doi.org/10.7202/039257ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Lamaute-Brisson, Nathalie. 2015. *Protection et promotion sociales en Haïti. La stratégie nationale d'assistance sociale (SNAS/EDE PEP), enjeux stratégiques et institutionnels*. Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), Mexique.
- Lamontagne-Müller, Louis. 2007. *Les attitudes envers l'intégration scolaire d'élèves en situation de handicap et l'attitude envers les personnes en situation de handicap: Les rôles des modèles individuel et social du handicap dans le processus de la persuasion*. Fribourg: Université de Fribourg (Suisse). URL: <<https://doc.rero.ch/record/8244/files/LamontagneL.pdf>>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Le Nouvelliste. 2019. « Le BSEIPH accorde une subvention à des organisations de défense des droits des personnes handicapées ». URL: <https://lenouvelliste.com/article/200328/le-bseiph-accorde-une-subvention-a-des-organisations-de-defense-des-droits-des-personnes-handicapees>. Consulté le 13 juin 2023.
- Le Nouvelliste. 2020. « Des organisations appellent l'État à tenir compte des personnes handicapées ». URL: <https://lenouvelliste.com/article/219223/des-organisations-appellent-letat-a-tenir-compte-des-personnes-handicapees>. Consulté le 13 juin 2023.

- Le Nouvelliste, 2022. « Insécurité alimentaire en Haïti : le Canada alloue 8 millions de dollars au PAM ». URL : <https://lenouvelliste.com/article/233878/insecurite-alimentaire-en-haiti-le-canada-alloue-8-millions-de-dollars-au-pam>. Consulté le 13 juin 2023.
- Le Saout, Didier. 2012. « Les théories des mouvements sociaux. Structures, actions et organisations : les analyses de la protestation en perspective ». *Insaniyat*. DOI : 10.4000/insaniyat.8334. Consulté le 10 janvier 2023.
- McAdam, Doug, Tarrow, Sidney et Tilly, Charles. 2001. *Dynamics of Contention*. Cambridge University Press, Royaume-Uni.
- Mahotière, Chantal. 2008. *Luttes féministes en Haïti. Étude exploratoire des enjeux culturels, motivations et projets qui sous-tendent l'engagement féministe*. Université Laval, Québec.
- Maheu, Louis et Descent, David. 1990. « Les mouvements sociaux : un terrain mouvant ». *Nouvelles pratiques sociales*, 3 (1), p.41-51. DOI : <https://doi.org/10.7202/301068ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Maheu, Louis. 1991. « Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie ». *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 121-132. DOI : <https://doi.org/10.7202/301121ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Maillé, Chantal. (2000). « Féminisme et mouvement des femmes au Québec. Un bilan complexe ». *Globe*, 3 (2), 87-105. DOI : <https://doi.org/10.7202/1000583ar>. Consulté le 21 décembre 2023.
- Masson, Dominique, Stephen Baranyi et Ilionor, Louis. 2021 « Entre le mouvement des femmes et le mouvement des personnes handicapées : mobilisations intersectionnelles des femmes handicapées en Haïti ». *Aequitas*, 27(2), p.69-85. DOI: <https://doi.org/10.7202/1083758ar>. Consulté le 21 décembre 2022.
- Mathieu, Lilian .2007. « L'espace des mouvements sociaux ». *Politix*, 1(77), p.131-151. DOI : 10.3917/pox.077.0131. Consulté le 10 janvier 2023.
- Mathieu, Lilian. 2010. « Contexte politique et opportunités ». Dans Éric Agrikoliansky et al., *Penser les mouvements sociaux. Recherches*, p.39-54, DOI : 10.3917/dec.filli.2010.01.0039. Consulté le 10 janvier 2023.
- Naciri, Rabéa .2014. « Le mouvement des femmes au Maroc. » *Dans Nouvelles Questions Féministes*, 2 (33), p.43-64. URL: <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2014-2-page-43.htm>. Consulté le 10 janvier 2023.

- N'DA, Paul. 2015. *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. L'Harmattan, Paris, France.
- Neveu, Érik. 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*. Quatrième Éditions, Collection Repères, La Découverte, Paris, France. Consulté le 10 janvier 2023.
- Offe, Claus. 1984. « Nouveaux mouvements sociaux et nouveau mouvement pour la paix ». *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (12), 35-39. DOI :<https://doi.org/10.7202/1034558ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Offerlé, Michel .2008. « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe - XXIe siècles) ». *Politix*, 1(81), p.181-202. DOI :10.3917/pox.081.0181. Consulté le 10 janvier 2023.
- Olson, Mancur. 1971. *Logic of Collective Action*. Harvard University Press, USA.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et Banque Mondiale (BM). 2012. *Rapport Mondial sur le Handicap*. New York: OMS.
- Paillé, Pierre et Mucchielli, Alex . 2021. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin, Collection U, Paris, France.
- Péan, Michel. 2011. *Haïti : Un modèle d'exclusion, un échantillon de lutte pour l'inclusion des personnes handicapées dans le Tiers monde*. Intervention à la Commission des Affaires Sociales et de l'Environnement du Parlement européen, le 16 mars 2011. Consulté 14 novembre 2022.
- Péchu, Cécile. 2020. « Répertoire d'action ». Dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux, Références*, p.495-502. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0495. Consulté le 10 janvier 2023.
- Pélissier, Pierre Ezer. 2013. *Le rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti*. Université d'Ottawa, Ottawa, Canada. URL: <https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/26084/1/P%C3%89LISSIER%2C%20Pierre%20Ezer%2020135.pdf>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Pierru, Emmanuel. 2009. « Organisations et ressources ». Dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux. Références*, p.394-402. DOI : 10.3917/scpo.filli.2009.01.0394. Consulté le 10 janvier 2023.
- Pierru, Emmanuel. 2010. Organisations et ressources. Dans Éric Agrikoliansky *et al.*, *Penser les mouvements sociaux. Recherches*, p.19-38. DOI : 10.3917/dec.filli.2010.01.0019. Consulté le 10 janvier 2023.

- Pierru, Emmanuel. 2020. « Organisations et ressources ». Dans *Olivier Fillieule et al., Dictionnaire des mouvements sociaux. Références*, p.435-442. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0435. Consulté le 10 janvier 2023.
- Pizzorno, Alessandro. 1990. « Considérations sur les théories des mouvements sociaux ». Dans *Politix*, 3(9), *En Vert et contre tout ? L'écologie en politique*, p.74-80. DOI: <https://doi.org/10.3406/polix.1990.984>. Consulté le 10 janvier 2023.
- République d'Haïti. 1987. « Constitution du 29 mars 1987 amendée ».
- Revillard, Anne. 2003. « La sociologie des mouvements sociaux : structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage ». DOI : halshs-01141740. Consulté le 10 janvier 2023.
- Rochat, Lysiane. 2008. *Les conceptions et modèles principaux concernant le handicap*. Suisse : Confédération de Suisse. URL : <<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/.../conceptions-et-modeles-du-handicap.htm>>. Consulté le 14 novembre 2022.
- Rossignol, Christian. 2010. « La notion de handicap : Métaphore politique et point de ralliement des corporatismes ». *Interactions*, vol. 2, p. 1-13. URL: http://classiques.ugac.ca/contemporains/handicap_et_inadaptation/interaction/s/vol_2/notion_de_handicap/FR/Rossignol_Interaction_Handicap_VF_1.pdf. Consulté le 14 novembre 2022.
- Sabourin, Paul. 2009. « L'analyse de contenu ». Dans Gauthier, Benoît, dir. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p.415-444.
- Saint Pierre, Carl Henry. 2014. *La politique sociale de l'État haïtien et la question du handicap physique : une étude des programmes du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) au regard de leurs besoins spécifiques de 2007 à 2013*. Mémoire de licence en Service Social. Faculté des Sciences Humaines. Université d'État d'Haïti. Non publié.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 2009. « L'entrevue semi-dirigée ». Dans Gauthier, Benoît, dir. *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p.337-360.
- Secrétairerie d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (SEIPH). 2009. *Politique nationale du handicap : Les grandes orientations*. Port-au-Prince, Haïti.
- Slorach, Roddy. 2014. Out of the shadows: disability movements. *Critical and Radical Social Work*, 2(2), 1590-74. URL:

- <http://dx.doi.org/10.1332/204986014X13986987417481>. Consulté 11 janvier 2023.
- Sommier, Isabelle. 2020. « Cycle de mobilisation ». Dans Olivier Fillieule et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux. Références*, p.175-181. DOI : 10.3917/scpo.filli.2020.01.0175. Consulté le 10 janvier 2023.
- Starck, Philippe. 2005. « Un nouveau mouvement social ? ». *VST - Vie sociale et traitements*, 1(85), p.84-93. DOI :10.3917/vst.085.0084. Consulté le 10 janvier 2023.
- Sticker, Henri-Jacques. 2011. « Brèves réflexions sur anthropologie et psychanalyse dans le domaine du handicap ». *Le Carnet PSY*, no 158, p. 32-36. URL: <<http://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2011-9-page-32.htm>>. Consulté le 14 novembre 2022.
- Thomas, Frédéric. 2021. « Haïti : la crise au prisme d'un autre regard ». « Revue Nouvelle », 4 (4), p.19-23. DOI : 10.3917/rn.214.0019. Consulté le 12 août 2023.
- Tilly, Charles. 1984. « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande Bretagne ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (4), p.89-108. DOI: <https://doi.org/10.2307/3769489>. Consulté le 19 janvier 2023.
- Tremblay, Stéphanie et Loïselle, Catherine. 2016. « Handicap, éducation et inclusion: perspective sociologique ». *Éducation et francophonie*, 44(1) p. 9-23. URL: <<http://id.erudit.org/iderudit/1036170ar>>. Consulté le 20 décembre 2023.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1991. « Mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux : l'approche d'Alain Touraine ». *Cahiers de recherche sociologique*, (17), p.213-222. DOI : <https://doi.org/10.7202/1002152ar>. Consulté le 10 janvier 2023.
- Weber, Philippe. 2004. « Travail social et handicap : de l'inclusion à la participation sociale ». *Développement humain, handicap et changement social*, vol. 13, p. 10-20. URL: <<http://eribretagne.blogs.apf.asso.fr/list/vous-avez-dit-inclusion/2393107345.pdf>>. Consulté 22 décembre 2022.

ANNEXE : GUIDES D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIFS

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL SEMI-DIRECTIF

(QUESTIONS POUR LES RESPONSABLES D'OPH)

Question introductive :

1. Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre parcours au sein de votre organisation?

Mobilisation des ressources :

2. Pouvez-vous faire une présentation générale de votre organisation ? (Date de création ; mission ; nombre de membres, reconnaissance légale, organigramme de l'organisation ; nombre d'employés ; fréquence des réunions ; types de déficience des membres ; services fournis par l'organisation).
3. Pensez-vous que les membres de votre organisation ont les compétences nécessaires pour réaliser les activités de l'organisation?
 - 3.1. Si oui, selon vous, quelles sont ces compétences ?
 - 3.2. Selon vous, comment les membres de votre organisation parviennent-ils à acquérir ces compétences ?
4. Pouvez-vous me parler de la relation de votre organisation avec les ONG internationales qui sont dans le pays ?
 - 4.1. Votre organisation reçoit-elle des aides techniques (formations, documents, etc.) d'une ou de plusieurs ONG internationales œuvrant dans le pays ?
 - 4.2. Votre organisation reçoit-elle des aides financières et/ou matérielles d'une ou de plusieurs ONG internationales œuvrant dans le pays ?
5. Votre organisation a-t-elle plusieurs sources de financement ?
 - 5.1. Si oui, quelles sont ces sources de financement ?

6. Votre organisation a-t-elle des relations particulières avec des leaders politiques ?

6.1. Si oui, pouvez-vous me parler de ces relations ?

6.2. En quoi ces relations aident-elles votre organisation ?

7. Votre organisation a-t-elle des relations particulières avec des médias ?

7.1. Si oui, pouvez-vous me parler de ces relations ?

7.2. En quoi ces relations aident-elles votre organisation ?

8. Pouvez-vous me parler de la relation de votre organisation avec les autres organisations de personnes handicapées ?

8.1. Y-a-t-il des activités que votre organisation réalise en commun avec d'autres organisations de personnes handicapées ?

9. Pouvez-vous me parler de la relation de votre organisation avec d'autres organisations (ouvriers, femmes, paysans, etc.) dans le pays ?

10. Selon vous, quelles sont les principales forces de votre organisation ?

Structure des opportunités politiques et des menaces auxquels font face les OPH :

11. Pouvez-vous me parler des principales actions menées par votre organisation de 2018 à 2022 ?

12. Quelle a été la participation de votre organisation au mouvement « Peyi lòk » ?

12.1. Si oui, pourquoi votre organisation a-t-elle participé à ce mouvement ?

12.2. Si non, pourquoi votre organisation n'avait-elle pas participé à ce mouvement ?

13. Selon vous, quel impact le mouvement « Peyi lòk » a eu sur le mouvement social des personnes handicapées ?

14. Quelle a été la participation de votre organisation au mouvement Pétrocaribe ?

14.1. Si oui, pourquoi votre organisation a-t-elle participé à ce mouvement ?

14.2. Si non, pourquoi n'avait-elle pas participé à ce mouvement ?

15. Quelle a été la participation de votre organisation aux manifestations de rue revendiquant la démission de l'ancien Président Jovenel Moïse ?

15.1. Si oui, pourquoi votre organisation a-t-elle participé à ces manifestations de rue ?

- 15.2. Si non, pourquoi n'avait-elle pas participé à ces manifestations de rue ?
16. Pouvez-vous me parler de l'impact de l'insécurité qui s'installe dans le pays, particulièrement de 2018 à 2022, sur les activités de votre organisation ?
17. Selon vous, quelles sont les principales avancées réalisées par le mouvement des personnes handicapées de 2018 à 2022 ?
18. Selon vous, quelles sont les principales actions de revendications menées par le mouvement des personnes handicapées auprès des autorités étatiques de 2018 à 2022 ?
19. Quelles ont été les réactions des autorités étatiques par rapport à ces revendications ?
20. De 2018 à 2022, quelle lecture faites-vous des actions du BSEIPH par rapport aux revendications des organisations de personnes handicapées ?

Cadres de l'action collective :

21. Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels font face les personnes handicapées dans le pays de 2018 à 2022 ?
22. Selon vous, comment le mouvement des personnes handicapées peut-il relever ces défis?
23. Pourquoi, selon-vous, le mouvement des personnes handicapées doit-il relever ces défis?
24. Quelle est la compréhension de votre organisation du concept de handicap ?
25. Comment cette compréhension influence-t-elle les actions de votre organisation ?
26. Y-a-t-il des sujets qui n'ont pas été abordés ou des commentaires que vous aimeriez faire avant de conclure l'entrevue ?

Je vous remercie !

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL SEMI-DIRECTIF

(QUESTIONS POUR ANCIENS SECRÉTAIRES D'ÉTAT)

1. Pour commencer, pouvez-vous me parler un peu de votre parcours dans le secteur du handicap en Haïti ?
2. Selon vous, quelles ont été les principales revendications des organisations de personnes handicapées de 2018 à 2022 en Haïti ?
 - 2.1. Selon vous, par quel(s) moyen(s) les organisations de personnes handicapées ont adressé leurs revendications aux autorités étatiques ?
 - 2.2. Selon vous, quelles ont été les réactions des autorités étatiques par rapport à ces revendications ?
3. Selon vous, quelles sont les principales avancées réalisées par le mouvement des personnes handicapées de 2018 à 2022 en Haïti ?
4. Selon vous, quelles sont les actions phares de l'État haïtien vis-à-vis des personnes handicapées de 2018 à 2022 ?
5. Avez-vous observé la participation des organisations de personnes handicapées aux manifestations de rue revendiquant la démission de l'ancien Président Jovenel Moïse ?
 - 5.1. Si oui, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées ont participé à ces manifestations de rue ?
 - 5.2. Si non, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées n'ont pas participé à ces manifestations de rue ?
6. Avez-vous observé la participation des organisations de personnes handicapées au mouvement « Peyi lòk » ?
 - 6.1. Si oui, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées ont participé au mouvement « Peyi lòk » ?
 - 6.2. Si non, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées n'ont pas participé au mouvement « Peyi lòk » ?

7. Avez-vous observé la participation des organisations de personnes handicapées au mouvement Pétrocaribe?
 - 7.1. Si oui, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées ont participé au mouvement Pétrocaribe?
 - 7.2. Si non, pourquoi, selon vous, des organisations de personnes handicapées n'ont pas participé au mouvement Pétrocaribe ?
8. Selon vous, quel est l'impact de l'insécurité qui s'installe dans le pays, particulièrement de 2018 à 2022, sur les activités des organisations de personnes handicapées?
9. Selon vous, comment la crise sociopolitique et sécuritaire qui sévit dans le pays particulièrement de 2018 à 2022, affecte-elle les relations entre les organisations de personnes handicapées et les ONG internationales ?
10. Y-a-t-il des sujets qui n'ont pas été abordés ou des commentaires que vous aimeriez faire avant de conclure l'entrevue ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL SEMI-DIRECTIF

(QUESTIONS POUR RESPONSABLES D'ONG)

1. Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre institution et de sa mission dans le secteur du handicap en Haïti ?
2. Pouvez-vous me parler de la relation partenariale de votre institution avec les organisations de personnes handicapées en Haïti?
 - 2.1. Votre institution fournit quels types d'appuis aux organisations de personnes handicapées en Haïti?
 - 2.2. Quelles sont les organisations de personnes handicapées qui ont bénéficié vos appuis ?
3. Comment la crise sociopolitique et sécuritaire qui s'installe dans le pays, particulièrement de 2018 à 2022, affecte-elle les appuis de votre institution aux organisations de personnes handicapées?
4. La pandémie de la covid-19 a-t-elle affecté les appuis de votre institution aux organisations de personnes handicapées?
5. Selon vous, quelles sont les principales actions de revendications menées par les organisations de personnes handicapées auprès des autorités étatiques de 2018 à 2022 ?
6. Selon vous, quelles sont les actions phares de l'État haïtien vis-à-vis des personnes handicapées de 2018 à 2022 ?
7. Selon vous, quelles sont les principales avancées réalisées par les organisations des personnes handicapées de 2018 à 2022 ?

8. Selon vous, comment la crise sociopolitique et sécuritaire qui s'installe dans le pays, particulièrement de 2018 à 2022, affecte-elle l'inclusion des personnes handicapées ?
9. Y-a-t-il des sujets qui n'ont pas été abordés ou des commentaires que vous aimeriez faire avant de conclure l'entrevue ?